

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Appelée à devenir l'hebdomadaire régional le plus important de la Province de Québec

VOL. 1, No 33

VALLEYFIELD, QUE, JEUDI, LE 31 DECEMBRE, 1936

Imprimée à Huntingdon, Qué.

Prix 5c



LE JOUR paraît, j'entends l'airain pieux qui sonne.

Du bruit des pas bruyants le sol glacé résonne;
Les temples sont remplis, l'encens fume, et les cieux

Qu'une foi vive assiège, ont reçu mille vœux.
Je vois là-bas, au sein d'une famille chère,
Les fils respectueux aux genoux de leur père!
Le vieillard, qui s'émeut, les bénit tour à tour,
En murmurant tout bas des paroles d'amour.

Bonne et Heureuse Année

GARAGE PERRON,
(Z. Perron, Prop.)

I. QUENNEVILLE,
(mécanicien)

LE MAGASIN BEATTY

A.-H. BESNER,
(feronnerie)

NAPOLEON AUBIN,
(nouveautés)

N.-A. OSTIGUY,
(mercerie, chapeaux,
fourrures)

VALLEYFIELD BOWLING,
(E. Gendron, prop.)

MARCHAND FRERE,
(marchand de meubles)

P.-J. BRODEUR,
(bijoutier-optométriste)

RICHER et FRERE,
(embouteilleurs de Pepsi-
Cola et de Kist)

J.-B. LEFEBVRE, Limitée,
(Magasin de chaussures)

GARAGE BELLERIVE,
(Elphège Lemay, prop.)

OMER DEMERS,
(Station de service
Canadian Oil)

LA CIE DION Limitée,
(magasin départemental)

THEATRE ROYAL,
(Gaspard Martineau, prop.)

RESTAURANT VICTORIA,
(Lionel Leduc, prop.)

D.-E. BLACK, M.P.,
(Député de Châteauguay-
Huntingdon)

GARAGE BEN VIAU,
(Ben Viau, prop.)

M. HALLE,
(restaurant-feronnerie-
radios)

J.-PAUL CHATEL,
(marchand de chaussures)

J.-O. CLERMONT Ltée.,
(bois de construction)

JOS. LAFLEUR,
(manufacturier portes et
chassis)



LA GAZETTE de SALABERRY de VALLEYFIELD

Publiée à Huntingdon
Journal hebdomadaire de rédaction et
d'information entièrement dévoué aux in-
térêts de Valleyfield et du district.

MEDERIC-R. PRIMEAU, Directeur-gérant
LOUIS PELLAND, - Rédacteur en chef
RENE HALLE, - Gérant de la publicité
C. P. 699 24, rue Nicholson, Tél. 60

Jeudi, le 31 décembre, 1936

Le Pape parle au monde

LE Souverain Pontife vient d'adresser au monde un message, peut-être le dernier de sa vie, qui constitue pour les peuples le guide le plus sur dans leur marche hors du chaos actuel.

Le Sainte Père exhorte d'abord les peuples à la paix et ajoute: "A cet appel à l'univers, Nous joignons plus que jamais nos ferventes prières au Très-Haut pour qu'il rétablisse l'ordre et la tranquillité sans lesquels il n'y a pas de paix possible et aussi pour le règne de cette justice individuelle et collective sans la quelle il ne peut y avoir d'ordre."

"Par-dessus toutes choses, ajoute Pie XI. Nous avons attiré l'attention sur ces véritables remèdes de vérité et de justice et d'amour fraternel, dont l'Eglise catholique est seule dépositaire et seul organe d'enseignement de constitution divine.

"La note de tristesse qui se mêle cette année aux joies de Noël est d'autant plus profonde et poignante que la guerre civile continue de faire rage en Espagne, avec toutes ses horreurs de haine, de carnage et de destruction.

"Il semble que là, cette propagande et ces forces du mal dont Nous avons parlé tout à l'heure aient voulu tenter une expérience suprême de tous ces pouvoirs de destruction éparés à travers le monde dont elles détiennent le commandement.

"Voici donc, plus pressante que jamais auparavant, une menace nouvelle pour le monde entier, et surtout pour l'Europe et la civilisation chrétienne.

"Voici les signes avant-coureurs des malheurs qui se préparent à fondre sur l'Europe et le monde entier si ceux-ci ne se pressent pas d'adopter les mesures nécessaires pour se défendre."

Ces paroles sévères condamnent le communisme. Celles qui suivent rejettent non moins vigoureusement l'excès contraire.

"Parmi ceux qui se prétendent les défenseurs de l'ordre contre les idées subversives, contre le développement du communisme athée, il s'en trouve beaucoup qui réclament pour eux le titre de chefs. Nous voyons aussi avec la plus grande douleur la multitude de ceux qui se laissent guider et dominer par des idées fausses et fatales, tant dans le choix des remèdes à apporter à la situation que dans les jugements qu'ils portent sur leurs adversaires.

"Idées fausses et fatales, disons-Nous, car quiconque cherche à diminuer, ou à arracher du cœur des hommes, des jeunes surtout, la foi dans le Christ et sa révélation divine, tend à trahir l'Eglise du Christ, établie par la divine Providence, éducatrice des peuples, et veut la faire passer comme l'ennemie avouée de la prospérité nationale et du progrès, celui-là ne prépare pas un avenir prospère pour l'humanité et son propre pays, au contraire il détruit le moyen le plus efficace et le plus décisif de se défendre contre l'ennemi, bien plus, sans s'en douter, il travaille avec ceux qu'il prétend combattre."

Le message papal porte une double conclusion: Pour éviter de tomber dans l'un ou l'autre excès il convient dans le domaine matériel d'assurer aux peuples le bien-être et dans le domaine spirituel, de pratiquer l'action catholique.

Les deux doctrines, communisme et racisme, étendent en effet leur menace tout autant dans le domaine spirituel que matériel. Les autorités les plus compétentes ont affirmé à maintes reprises que nous ne saurions que faire du communisme et du fascisme si nous parvenions à faire régner la justice sous le signe de la liberté.

D'autre part, les autorités religieuses nous ont mis en garde contre la fausse mystique de ces doctrines.

Ceux qui ont tardé à entendre ces enseignements réfléchiront avec profit sur le message de Sa Sainteté Pie XI.

1937: Guerre ou paix?

ON a prédit la guerre pour 1937. Rien ne prouve qu'il n'en sera pas ainsi. Il y a quelque jours encore le danger semblait imminent. Avec la nouvelle année, l'espoir renaît.

Un fait suffit à engendrer l'optimisme: l'accord anglo-italien. Récemment nous voyions les deux camps opposés composés l'un de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon, l'autre de l'U.R.S.S. et de la France (pour ne tenir compte toujours que des grandes puissances). Dans cette situation, on pouvait tout craindre de l'Allemagne. Très à propos, l'Angleterre est sortie de son indifférence et s'est ralliée ouvertement au bloc dit démocratique. Aujourd'hui, elle entraîne l'Italie. Ce qui fait que l'Allemagne, après avoir réussi un moment à encercler la France, se fait prendre à son jeu et se trouve à son tour quasi isolée, donc incapable de nuire.

Tout risque de guerre n'est pas encore écarté, loin de là. L'Allemagne brûle toujours d'intervenir ouvertement en Espagne. Elle convoite toujours l'Ukraine Soviétique et elle est armée de telle façon que son économie en est toute délabrée au point que seule une guerre victorieuse peut la remettre sur pied. Toutefois, la menace ce fait plus lointaine, et c'est déjà beaucoup.

Pour réaliser le danger que le monde courait hier encore et qui n'est peut-être que momentanément écarté, écoutons l'Hon. Raoul Dandurand qui revient d'Europe:

"Le maître de l'Allemagne fulmine contre la Russie communiste. Son indignation est une feinte. Il est vrai qu'il a combattu le communisme chez lui, mais il n'a pas dénoncé les traités qui lient son pays à la Russie et qui lui sont profitables. Il ne s'est fait menaçant que depuis que la France et la Tchécoslovaquie ont signé des traités défensifs avec les Soviets."

"Tout le monde," poursuit M. Dandurand, "connait les vœux du Führer sur la Russie. Il veut que l'Allemagne s'étende vers l'est en s'annexant l'Ukraine. Il ne peut y atteindre qu'en passant sur le corps de la Pologne ou de la Tchécoslovaquie. Il est clair pour quiconque suit de près la politique allemande, que c'est Prague qui est directement visée.

"Hitler a réussi à se libérer des obligations du Traité de Versailles. Il a procédé avec audace en mettant l'Europe en face du fait accompli. L'Europe n'a pas réagi. Il n'a pas encore, cependant, envahi le territoire d'un voisin. Va-t-il s'enhardir jusqu'à attaquer la Tchécoslovaquie dans l'espoir que les grandes puissances n'interviendront pas? Pour risquer cette grosse partie, il faudrait que l'Allemagne eût l'assistance de l'Italie et, naturellement, celle de la Hongrie, qui lui est d'ores et déjà acquise, et qu'elle fût assurée de la neutralité de la Pologne et de la Grande-Bretagne."

Tout porte à croire que l'Allemagne ne peut guère compter maintenant sur l'Italie. Cela, grâce à l'Angleterre qui rachète ainsi ses lourdes fautes.

Les exemptions de taxes

LE projet d'amender la loi qui permet aux municipalités d'accorder aux industries des exemptions de taxes suscite divers commentaires.

La Chambre de Commerce de Saint-Jean s'oppose au projet. Voici ce qu'en pense l'Unité:

"Saint-Jean, qui est pourtant une ville ayant à cœur l'avancement de la province, vient de manifester par le vote de sa Chambre de Commerce qu'elle favorise la pratique de coupe-gorge que certaines municipalités pratiquent sans vergogne. Il s'agit de l'exemption de taxes qu'autorise la loi. La Chambre de Commerce s'oppose à l'amendement de cette loi. Elle veut qu'on continue à permettre aux municipalités de se ruiner pour attirer des industries chez elles. On en a eu un exemple à Sherbrooke la semaine dernière. Saint-Jean ne perdra-t-elle pas des industries, si les autres villes voisines les y attirent en leur offrant une plus grande exemption? As, quelle est courte la vision des nôtres!"

En vérité cette coutume d'accorder des exemptions de taxes vient de la concurrence que se font les municipalités, toutes désireuses d'attirer chez soi le plus grand nombre d'industries. Que la faculté d'exempter de taxes ces industries disparaisse pour toutes les municipalités, aucune n'en souffrira. L'autre part les fiances de chacune y gagneront.

De son côté un lecteur du Devoir fait la suggestion suivante dont le but est de taxer davantage les industries:

"Il existe un abus sérieux quant à l'évaluation de certaines industries établies dans les centres régionaux et les municipalités ordinaires; abus inique en général et aussi dangereux au point de vue des industries des grandes municipalités. D'après la loi générale des cités et villes, les municipalités ont droit de taxer non seulement les terrains et les ateliers des industriels, mais aussi les machines, outils et l'outillage qu'il y a dans ces immeubles. Or, selon le code municipal, les municipalités qu'il régit n'ont droit de taxes que les terrains et constructions, mais pas l'outillage. Cependant il y a des cas où la construction n'est évaluée qu'à \$425,000 quand l'outillage vaut plus du million. S'il est juste et équitable que les cités et les villes puissent taxer l'outillage comme les terrains et les fabriques, en vertu de quel principe de justice les municipalités rurales n'auraient-elles pas le même droit? C'est un point à signaler dès avant la prochaine session provinciale. La même justice et la même mesure devraient s'appliquer à toutes les municipalités. La législation qui place les petites municipalités dans une situation d'infériorité à l'endroit des grandes, alors que les petites ont besoin de revenus suffisants pour leur bonne administration, devrait disparaître, semble-t-il."

Il est bien entendu qu'après être tombé dans un excès de faveurs, on ne saurait verser dans l'excès contraire. Personne n'y gagerait en fin de compte. Mais il y a beaucoup à faire avant de tomber dans l'autre extrême. On le sait à Valleyfield comme ailleurs.

Nos traditions du jour de l'an

POUR l'époque du Jour de l'An, nos pères nous avaient transmis deux touchantes traditions: celle de la distribution des étrennes par l'Enfant Jésus et celle de la bénédiction paternelle. Pourquoi faut-il que, dans les villes et même dans les campagnes, toutes deux tendent à disparaître? C'est plus qu'un symptôme alarmant, c'est un malheur.

Les traditions d'un peuple, ces gestes qu'il accomplit à jour fixe et qui ont un caractère d'universalité, ne sont pas de vaines coutumes, des attitudes artificielles, sans relation profonde avec l'âme; elles révèlent le fond même de l'âme, elles en sont le langage émouvant. En accomplissant ces rites, en nous reliant à une longue série d'ancêtres qui les ont accomplis avant nous, nous affirmons une pensée héréditaire qui tient à l'âme même d'une race et en fait voir la qualité. Parlons net: la tradition est le signe d'une culture au même titre que la langue. Laissez corrompre sa langue ou cesser de la parler, c'est le propre d'une nationalité qui se meurt; laissez tomber la tradition, ne plus accomplir le rite, c'est laisser voir que l'âme a changé.

Quelle tristesse quand la tradition est de caractère religieux! Sa disparition fait alors entendre un abaissement de la foi. L'âme ne peut plus accomplir des gestes qui sont devenus plus grands qu'elle-même, comme l'arbre dont la sève est tarie, laisse tomber son opulent feuillage.

Quand, le matin du premier janvier, nos aïeux faisaient entrer l'Enfant-Dieu dans leurs maisons, ils continuaient une tradition de France et prolongeaient plusieurs siècles de foi. Cette coutume faisait corps avec l'éducation religieuse de la famille, avec le sentiment de la présence divine que, de bonne heure, l'on s'efforçait d'inculquer aux tout-petits. Le "Jésus," les enfants apprenaient à mettre son nom parmi les premiers mots de leur vocabulaire; ils apprenaient à le montrer sur le mur, attaché au bois du crucifix ou gravé sur les vieilles images. Quand venait le temps des étrennes, dons qui passent tous les autres dans l'esprit de l'enfance, nos aïeux voulaient encore, par un motif de foi, que ce bien par excellence tombât de la main de Dieu.

La bénédiction du Jour de l'An se rattachait aux mêmes pensées. Quand le père levait la main sur la tête de ses enfants pour les bénir, son geste symbolisait encore une grande pensée religieuse. Par l'exercice d'une sorte de pontificat domestique, il affirmait sa qualité de chef familial, les sources divines de son autorité, la seule, a dit Le Play "qu'ait établie le Décalogue éternel." En s'inclinant sous la main bénissante, les enfants reconnaissaient la hiérarchie naturelle du foyer; ils faisaient un acte de foi à l'ordre divin de la famille, à ce haut principe d'au-

torité d'où nous sont venues la vigueur et la noblesse des nos moeurs.

Pourquoi laisserions-nous périr ces vieilles traditions, qui sont en quelque sorte les pierres sacrées de nos foyers? Faisons comme les vieux qui faisaient bien. La nuit de Noël, c'est la nuit où l'Enfant-Jésus descend dans la crèche, parmi les cantiques des anges; c'est la nuit où l'âme se donne tout entière à l'adoration. Ne dérangeons pas dans l'esprit des enfants, ces idées mystiques. Ne faisons pas de la nuit où il vient au monde, où ils l'ont vu dans la crèche entre la Vierge Marie et saint Joseph, ne faisons pas de cette nuit religieuse, la nuit où l'Enfant Jésus court aussi les campagnes. Pourquoi ne pas laisser au joyeux réveil du Jour de l'An, d'apporter le bonheur des éternelles?

Surtout ne bousculons pas une de nos plus vieilles traditions, sous le mauvais prétexte de la franchise envers les enfants. En quoi le père Noël ou un grotesque Santa Claus s'accordent-ils mieux avec la vérité? Est-ce donc mentir aux enfants que de leur apprendre à rapporter à Dieu ce qui leur arrive de meilleur dans la vie? Le mensonge serait-il moins grand de faire passer bonbons et jouets par les mains d'un sale barbon, a qui l'on prête, avec le don d'ubiquité une générosité immense comme celle d'un Dieu? Puis, nous oserons le demander: à quelle idée latine, à quelle idée catholique se rattachent ce bonhomme Noël ou ce Santa Claus? Où sont leurs titres à remplacer l'Enfant-Dieu? Où sont leurs ap- puis dans notre passé?

Que les pères ne désapprennent pas le geste de la bénédiction. La famille a été l'une de nos puissances; elle le fut, entre autres raisons par la valeur de son éducation, qui dépendait elle-même de son atmosphère chrétienne et d'une vigoureuse autorité. A l'heure où, dans la famille moderne, les idées démocratiques abattent l'autorité du père, où elles l'inclinent à partager son pouvoir avec ses enfants, seule l'idée religieuse remettra toutes choses dans l'ordre. Nous ne voyons pas, à la vérité, ce que peuvent gagner les pères de famille à se découronner eux-mêmes de leur prestige! Puisque l'atmosphère religieuse de nos foyers fut la principale de nos forces, quelle ne serait pas la folie de diminuer cette atmosphère ou de la changer?

Pour tout dire, prenons garde de rompre avec un passé qui fut si noble; ayons peur de laisser mourir tant de fleurs bleues. Il n'est pas indifférent aux hommes d'une race que leur enfance se soit enchantée de visions gracieuses et divines ou de fantômes grisâtres et répugnants. Maurice Barrès a fait voir dans le Génie du Rhin, les déformations morales opérées dans l'âme rhénane par la substitution des légendes prussiennes aux légendes latines et chrétiennes.

Un peuple qui change de traditions est un peuple qui a commencé de changer d'âme. Lorsque tant d'idées malsaines, tant de moeurs délétères se tiennent à la porte de nos foyers et cherchent à les envahir, ne serait-ce pas le signe de la fin que d'en chasser les traditions des aïeux, pour faire de la place à ces étrangères? Pour l'amour du ciel, cessons de ressembler à ces âmes dont parle Dante, qui ont le goût amer de crier sans cesse: "Meure ma vie et vive ma mort!" Défendons-nous. Ne sacrifions aucune de nos forces. Ne souffrons aucune noblesse dans une lutte où se joue notre destin. Et puisqu'à la façon dont un peuple défend son âme, l'on peut mesurer son avenir, faisons voir la vigueur des peuples qui durent.

Lionel GROULX, ptre.

Duperie

LES communistes français n'ont pas d'autonomie politique: ils obéissent aux instructions du Komintern. Or, celui-ci a décidé que, quel que puissent écrire ou dire les moujiks Cabriel Péri et Maurice Thorez, le Front populaire devait être maintenu en France, car le Front populaire français est actuellement la dernière carte du bolchevisme moscouitaire.

La formule du Front populaire permet aux Soviets de tenir en tutelle non seulement les socialistes de la II Internationale, mais aussi le parti radical. Les trois partis du Front populaire sont liés par la même chaîne, et cette chaîne, c'est Moscou qui la tient.

A moins d'événements qu'il est impossible de prévoir, les communistes ne rompront pas le Front populaire. Ils savent que le jour où l'on ne gouvernera pas avec eux, on gouvernera contre eux—(Gringoire).



La croix de Jacques Cartier s'élève à la pointe Cockburn

Le projet, qu'avait conçu, il y a deux ans, la Société St-Jeanne Baptiste de Salaberry-de-Valleyfield, d'ériger une croix Jacques-Cartier, est enfin réalisé. Elle se dresse imposante, majestueuse sur le monticule de la pointe Cockburn, en face de la Cathédrale. Selon le désir exprimé par notre Société nationale, elle fait face à notre ville et semble la dominer, dans un large geste de bénédiction. Pourquoi une croix dite de Jacques-Cartier? Pour rappeler le geste de Jacques-Cartier à Gaspé, il y a 400 ans, lorsqu'il prit possession de notre pays au nom du Christ et du Roi de France, François 1er.

Si notre ville compte enfin un monument, elle le doit à l'initiative de la Société St-Jean-Baptiste qui a pu mener l'entreprise à bonne fin, grâce au patriotisme éclairé, sage et désintéressé de ses membres entre autres, M. Armand Larin, président du Comité de la Croix, M. Delpha Sauvé, député provincial du comté, M. le Docteur A. Leduc, président de la Société St-Jean-Baptiste de Salaberry-de-Valleyfield et grâce aussi à la générosité du Conseil Municipal.

Notre cité était probablement la seule de son importance à ne pouvoir s'enorgueillir d'un monument quelconque; voilà qui est fait. Que notre société nationale en soit louée et remerciée.

Pour ceux que les chiffres intéressent, répétons que la croix a une hauteur de 32 pieds, piédestal compris. Le tout, croix et piédestal pèse 70 tonnes. Elle est en granit du comté de Stanstead, P.Q. Elle sera illuminée tous les soirs, à compter du Premier de l'An, par de puissants projecteurs, grâce à la générosité de la Shawinigan Water & Power Co. Ltd., par l'entremise du gérant local, M. Lester McGillis.

La croix est le symbole de l'espérance: espérons que notre population, qui verra ce monument tous les jours, se rappellera nos origines religieuses et françaises et en tirera des leçons salutaires pour l'avenir, tant au point de vue religieux que national.

La croix est le signe du salut: "In hoc signo vinces." A l'exemple de Constantin, menons, à l'ombre de la croix, le bon combat contre l'individualisme, l'irréflexion et les doctrines subversives qui nous mènent à notre insu et préparent notre ruine, si nous ne réagissons sans tarder.

Mil neuf cent trente-six va disparaître. C'est le temps des souhaits du Nouvel An. Souhaitons

Ste-Philomène

Une foule nombreuse assistait à la Messe de Minuit qui fut célébrée par M. le curé Paiement assisté de M. l'abbé Cloutier de Valleyfield. Le chœur de chant, composé de jeunes gens de la paroisse, a très bien exécuté les cantiques de Noël.

M. et Mme Albert Gendron et leur fils Yvon de Woodlands, chez M. et Mme Joseph Legault.

Mlle Marie-Rose Tisseur était de passage chez ses parents, à Beauharnois, la semaine dernière.

Mlle Antoinette Giroux a rendu visite à sa sœur, Mme Jean Reid de Châteauguay.

MM. Laurent Reid et Hector Leroux étaient de passage à Beauharnois à Noël, les invités de Milles Dagenais,

St-Anicet

M. Evangéliste Quenneville est de retour de la ville où il a passé une semaine sous les soins du docteur.

M. Alpha Caza de Kirkland Lake, Ont., est en visite chez ses parents pour quelques jours.

MM. Emile Quenneville de Montréal et Zéphirin Quenneville de Ste-Barbe, étaient en visite chez des parents, la semaine dernière.

M. Albert Ponton de Coteau-du-Lac était en visite chez M. et Mme Duncan Caza, l'invité de Mlle Corinne Caza, pour la Noël.

Mlle Jeanne Caza de Montréal a passé le jour de Noël chez son père, M. Donald Caza.

M. et Mme Sylvio Dugas et leur fils Raymond sont dans leurs familles pour la saison des fêtes.

M. Guy Quenneville de Montréal passe quelque temps chez ses parents, M. et Mme Siméon Quenneville.

M. et Mme Mandeville et famille de Montréal ont passé Noël chez des parents, ici.

Vendredi, après la Messe de Minuit, un réveillon fut donné chez Mme C. O. Pilon. Les personnes suivantes étaient présentes: M. Olivier Dupuis, Mme B. Ramsay, M. Léo Ramsay, Mlle Juliette Leblanc, Mme Georges Chrétien, M. Auguste Caza, Mlle Alice Guernon, Mlle Ruth Guernon, MM. Léo, Roger et Jean Laparé.

FRONTENAC

Assemblée du Cercle des Fermières de Sainte Martine

Le 9 décembre dernier, eut lieu une assemblée du Cercle des Fermières de Ste-Martine. Sous la présidence de M. P.-N. April, directeur de l'Ecole d'Agriculture, et de M. Lagacé, agronome, un nouveau bureau de direction fut formé. M. l'abbé Dulude a bien voulu accepter d'être l'aumônier du cercle. Voici les noms de celles qui font partie du nouveau bureau de direction: présidente, Mme Ovide Lemieux; vice-présidente, Mme Donat Doré; secrétaire, Mme P. Hébert; lectrice, Mme Bruno Giroux; 1ère conseillère, Mlle Maria Caron; 2e conseillère, Mme Victor Bergevin; 3e conseillère, Mlle Alice Brais.

Après la formation de ce nouveau bureau il y eut une conférence par MM. April et Lagacé, qui fut fort appréciée.

L'ancienne présidente du cercle, Mlle Maria Caron, remercia les fermières de leur collaboration et exhorta les nouvelles directrices à toujours travailler pour le bien du cercle afin que l'exposition de 1937 obtienne un plus grand succès que l'an dernier. Après cette causerie, tous se séparèrent enchantés de leur assemblée.

Incendie durant la Messe de Minuit

A Sainte-Martine, durant la Messe de Minuit, un incendie s'est déclaré à la maison de M. Philippe L'Abbé, barbier, propriété de M.

Dunn. M. Prud'homme avertit aussitôt à l'église et les pompiers volontaires qui s'y trouvaient s'y rendirent aussitôt avec la pompe à incendie. Il n'y avait personne à la maison et l'alarme avait été donnée trop tard. On maîtrisa l'incendie et les voisins assez proches furent épargnés mais la maison n'est plus serviable et il ne reste rien du ménage. M. et Mme L'Abbé ne possèdent plus que ce qu'ils avaient sur eux quand ils partirent pour l'église.

M. L'Abbé a ouvert son salon de barbier à l'Hôtel Jeanneau et il se retire chez son beau-père, M. O. Bédard.

On apprend que l'état de Mlle Lily Ricard, transportée dangereusement malade à l'hôpital Notre-Dame, le 18 courant, s'est sensiblement amélioré. Nous lui souhaitons une prompte guérison afin qu'elle puisse revenir au plus tôt au milieu des siens.

Le port de Montréal est situé à mille milles de l'Atlantique, au point de convergence de la navigation océanique et de la navigation fluviale.

A VENDRE

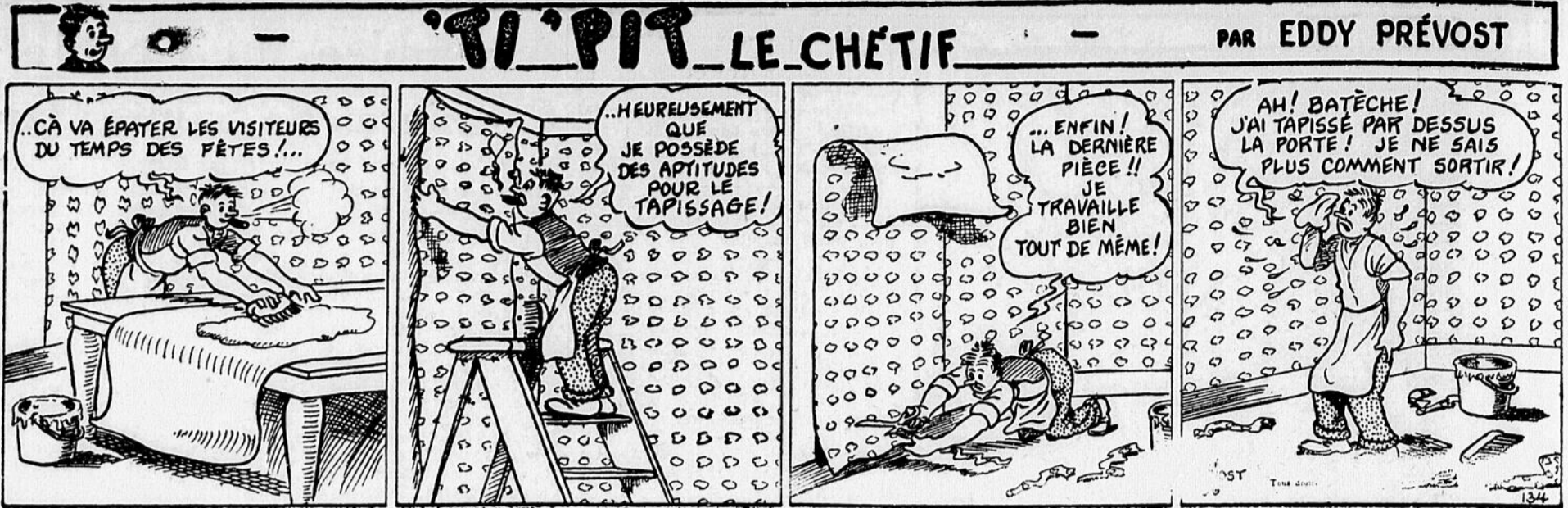
Pouliches Clydesdale de 6 mois, 2 poulains 2 ans et 3 ans au printemps, cheval de traits, 12 ans. Arthur Brisson, Ste-Barbe, Qué.

"En vous souhaitant une Bonne Année!"

Quand de bons copains se réunissent, la Bière Black Horse est toujours la préférée! Ne manquez pas d'en avoir un approvisionnement à la maison pour les Fêtes. Offrez à vos invités un verre de pétillante et rafraîchissante Black Horse—la bière qui se vend le plus au Canada!

20BDF

Bière
BLACK HORSE
EN BOUTEILLE ou EN FÛT



La vie agricole

1936-1937

Si une fin d'année fait naître en nous un besoin de faire un revue de ce que l'on a fait, subi, perdu, gagné pendant la dernière période de douze mois, elle nous porte aussi à chercher à deviner ce que peut bien nous réserver l'année que l'on commencera tantôt.

1936 a, en somme, été une bonne année pour les éleveurs de bétail, de veaux, porcs et moutons. Si le niveau des prix n'a pas toujours été ce qu'il eût pu être, il n'en fut pas moins sensiblement plus élevé que l'an dernier sauf, pendant quelques mois, pour les porcs.

Un coup d'oeil sur 1937 ne peut manquer d'être fort encourageant, particulièrement pour les cultivateurs de l'Est Canadien.

L'année débutera par une demande américaine améliorée du fait de la remise en opération du tarif douanier réduit pour les bêtes à cornes. Il y a là possibilité d'écouler un peu plus que 150,000 têtes. Or on sait que l'Ouest a réduit considérablement ses réserves et que l'Est pourra cette année, offrir de quantités appréciables de bêtes à cornes. Les prix devraient être fort intéressants.

Il en sera ainsi également pour les veaux et les agneaux qui suivent toujours de très près les fluctuations du boeuf.

L'élevage du porc, ainsi que je l'ai souvent répété, sera une des industries les plus intéressantes sur nos terres. Personne ne devrait réduire son élevage. Qu'on ne se décourage pas par la montée des prix des grains. Il se fera un ajustement et les plus à plaindre ne seront certainement pas ceux qui auront conservé leurs truies d'élevage.

L'avenir pour le cultivateur canadien ne s'est pas présenté sous un jour aussi favorable depuis nombre d'années et il me semble que je n'ai jamais encore en autant de raisons d'avoir confiance en la réalisation de ce vœu que je formule chaque année à l'intention de ceux qui ont la patience de me lire: "Bonne, heureuse, sainte, et très prospère nouvelle année."

ALFRED SAVOIE,
de la Coopérative Canadienne
du bétail de Québec, Limitée

Prix du marché

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 28 décembre, par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée.

Porc à bacon (sélection) 190 à 230 lbs, \$8.75; prime de \$1.00; porc à bacon, 180 à 230 lbs, \$8.75; porc à boucherie, 160 à 240 lbs, \$8.25; porc léger, 120 à 160 lbs, \$7.75 à \$8.25; porc lourd, 240 à 270 lbs, \$8.25; extra lourd, 270 ou plus, \$7.75; truie, \$6.00 à \$7.00.

Vaches—Choix, \$3.25 à \$3.50; bonne, \$3.00 à \$3.25; moyenne, \$2.50 à \$3.00; commune, \$1.50 à \$1.75; très commune, \$1.25 à \$1.50.

Veaux de lait—Choix, \$8.50 à \$9.; bon, \$7.75 à \$8.00; moyen, \$7.25 à \$7.50; commun, \$5.00 à \$6.00.

Agneaux du printemps—Choix,

\$8; non castrés, \$6.00 à \$6.25; commun, \$6.00 à \$6.25.

Moutons—Bon, \$3.50 à \$4.; commun, \$2.00 à \$2.25.

Bouillons—Choix, \$5.75 à \$6.00; bon, \$5.00 à \$5.50; moyen, \$4.25 à \$4.75; commun, \$3.25 à \$3.75; commun léger, \$2.50 à \$3.00.

Taures—Choix, \$4.00 à \$4.50; bonne, \$3.75 à \$4.00; moyenne, \$3.00 à \$3.50; commune, \$2.25 à \$2.50.

Taureaux—Choix, \$2.75 à \$3.00; bon, \$2.50 à \$2.75; moyen, \$2.25 à \$2.50; commun, \$2.00 à \$2.25.

PRIX DE REMISE

Semaine finissant le 26 décembre, 1936

Volailles abattues

Poulets engraisés au lait—Spécial, 6 lbs et plus, 25c; A—6 lbs et plus, 23c; A—5 lbs @ 6 lbs, 21c; B—6 lbs et plus, 20c; B—5 lbs @ 6 lbs, 19c; B—4 lbs @ 5 lbs, 18c.

Poulets sélectionnés—Spécial, 6 lbs et plus, 23c; A—6 lbs et plus, 21c; A—5 lbs @ 6 lbs, 20c; B—6 lbs et plus, 18c; B—5 lbs @ 6 lbs, 17c; B—4 lbs @ 5 lbs, 15c; C—6 lbs et plus, 15c; C—5 lbs @ 6 lbs 14c; C—4 lbs @ 5 lbs, 13c; C—3 lbs @ 4 lbs, 12c; D—9c; R—8c.

Poules sélectionnées—Spécial, 5 lbs et plus, 19c; A—5 lbs et plus, 17c; A—4 lbs @ 5 lbs, 15c; A—3 lbs @ 4 lbs, 14c; B—5 lbs et plus, 15c; B—4 lbs @ 5 lbs, 14c; B—3 lbs @ 4 lbs, 12c; C—5 lbs et plus, 12c; C—4 lbs @ 5 lbs, 11c; C—3 lbs @ 4 lbs, 10c; D—8c; R—6c; Coqs, 10c.

Oies abattues—A—16c; B—14c; C—12c.

Jeunes dindes abattues—A, (gros) 11 lbs et plus, 25c; A, (petits) moins de 11 lbs, 23c; B (gros) 11 lbs et plus, 23c; B (petits) moins de 11 lbs, 21c; C—19c; D—16c; Lièvres, le couple, 50c.

Poules vivantes—A, 5 lbs et plus, 17c; B, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 15c; C, 3 lbs jusqu'à 4 lbs, 12c; coqs, 10c.

Jeunes dindes vivantes—A, 23c; B, 21c; C, 18c.

Poulets vivants "à rotir"—A, 6 lbs et plus, 17c; B, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 15c; C, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 13c; D, sujets de pesantier moindre et de mauvaise qualité, 11c.

Porcs abattus—Bon, 11c; moyen, 10c; commun, 9c.

Oies vivantes—A, 13c; B, 12c; C, 11c.

Canards vivants—A, 17c; B, 15c; C, 14c.

Oeufs—A (gros), 35c; A (moyen), 28c; A, poulettes, 26c; B, 23c; C, 20c; poulettes (petits), 18c.

Pigeons vivants—Le couple, 20c. Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

Beurre (frais)—No. 1, pasteurisé, 25½c; No 1, non pasteurisé, 25c; No 2, 24½c.

Marguillier à la Cathédrale

Dimanche dernier M. J.-B. Deschambault a été nommé marguillier à la Cathédrale pour succéder à M. Noël Ostiguy.

Le dimanche précédent, comme nous l'avons déjà annoncé, M. Joseph Latour été élu à la paroisse du Sacré Coeur et M. Théophile Leduc à Notre-Dame de Belleve.

Le feu prend à la crèche

Dimanche dernier, une chandelle posée dans une bûche mit le feu à la crèche de la vieille église de Notre Dame de Belleve. On réussit vite à éteindre le feu mais les dommages sont assez considérables. La toile de fond et les statues furent fort endommagées. La perte est d'environ \$80.00.

St-Rémi

Dimanche, le club Shamrock de St-Rémi rencontrait le Ville La-salle sur son terrain. Mardi, le Shamrock fit l'ouverture de sa saison de gouret et reçut pour la circonstance un club de Montréal.

Pour toutes informations concernant le sport, veuillez vous adresser à M. Rosaire Dulude, gérant de l'équipe, ou appelez Hôtel Hénault, No 19.

Dans la semaine du Jour de l'An, le Shamrock ira visiter le St-Jean-Chrysostôme sur son terrain.

Il y eut un grand réveillon après la messe de minuit, au restaurant A. Desrosiers de St-Rémi. Après le réveillon, il y eut danse jusqu'à la fermeture.

Grande initiation au Conseil Saint-Henri des Chevaliers de Colomb

La semaine dernière, eut lieu au Conseil St-Henri de Montréal l'initiation des nouveaux membres. Parmi ceux qui représentaient le Conseil St-Rémi No 1822, on remarquait MM. Gustave Houle, Grand Chevalier, Armand et Ferdinand Collette.

Plusieurs de St-Rémi furent initiés dans l'Ordre des Chevaliers de Colomb. Ce sont: MM. A. Durocher, gérant de la Banque Canadienne Nationale de St-Rémi, René Demers, Thomas Dunn, J. Prud'homme, M. Blain.

Nous souhaitons bonne chance à ces nouveaux membres.

Fiançailles—Il y a un mois, nous avons eu les fiançailles de Mlle Aline Bédard, fille de M. et Mme Séverin Bédard de St-Rémi avec le docteur Léo-P. Dubuc, fils du docteur A. Dubuc, de Laprairie.

M. Joseph Leclerc a le plaisir d'annoncer les fiançailles de sa fille Alice avec M. Armand Lapointe, fils de M. et Mme J. Lapointe de St-Henri, Montréal. La réception eut lieu chez le père de la fiancée, le 25 décembre.

Actualités sociales

Les élèves des collèges Jean de Brébeuf et l'Assomption sont en vacances chez leurs parents. La rentrée des classes aura lieu le 7 janvier au soir.

Le Noël des enfants pauvres

Dans la grande salle du soubassement de la cathédrale on apercevait, dimanche dernier sur le théâtre, un arbre de Noël chargé de boîtes.

Sous la présidence de Mgr Nepveu, la soirée débuta par un programme musical.

Après la distribution des prix aux enfants pauvres, M. Downs remercia les nombreux donateurs de prix et de bonbons de leur générosité. M. le curé adressa également la parole.

On fit ensuite la distribution des pièces d'argent offertes par M. Ovide Claude, chef de Police de la cité de Valleyfield, ainsi qu'un bas de Noël préparés par les dames de l'Ouroir.

La réunion se termina par la prière.

Les élèves du collège commercial et agricole de St-Rémi sont en vacances depuis le 23 au matin, et la rentrée aura lieu le 7 janvier au soir.

Gouret

La semaine dernière, eut lieu une assemblée du club de gouret pour élire les directeurs. L'assemblée eut lieu à l'hôtel Hénault. Voici les résultats: M. Gustave Houle, président; Lucien Hénault, vice-président; M. Ferdinand Collette, secrétaire; Armand Collette, trésorier; M. Rosaire Dulude fut encore nommé gérant de l'équipe pour l'année 1936-37.

Voici les noms des joueurs qui feront partie de l'équipe: MM. Benoit Lamarre, Maurice Callhier, René Picotte, René et Gérard Demers, Jack Henry, Thomas Dunn, Gustave Lacaille, Eugène St-Louis, Louis Létoirneau et P.-E. Jodoin.

A l'assemblée des joueurs qui eut lieu dans la salle des Chevaliers de Colomb, il fut décidé que le club irait défendre, pour la deuxième année la coupe "Wildor Larochelle" dans le tournoi provinciale, à l'Aréna Mont-Royal.

Le club prit deux pratiques mardi et mercredi soir.

M. ROOSEVELT EST UN MODESTE

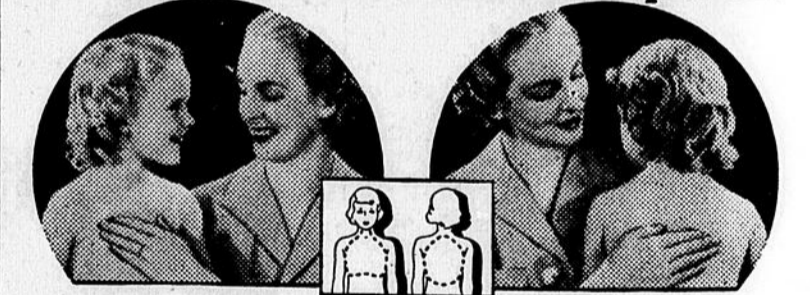
Le président Roosevelt vient d'avouer que ses prévisions concernant le résultat des élections se sont révélées erronées. En effet, il avait inscrit et mis sous enveloppe ses chiffres. En souriant, le président Roosevelt ouvrit cette enveloppe.

On y lut: Roosevelt: 360 voix. Landon: 171 voix.

(Le résultat fut de 523 voix à M. Roosevelt contre 8 voix à M. Landon).

M. Roosevelt s'excusa auprès de l'assistance d'avoir été aussi mauvais prophète.

Aide à ARRETER un RHUME plus vite



Le Massage de 3 Minutes au VapoRub

Massez énergiquement avec du VapoRub, la gorge, la poitrine et le dos (entre les épaules et au-dessous). Puis, appliquez-en une couche épaisse sur la poitrine et recouvrez d'un linge chaud.

Il prend si peu de temps—et il produit tant d'effet—ce massage de 3 minutes au VapoRub!

Avant même que vous ayez fini de frictionner, le VapoRub commence à vous soulager de deux façons à la fois—deux façons directes:

1. A Travers la Peau: Le VapoRub agit directement à travers la peau comme un cataplasme ou un emplâtre.

2. Vapeurs Médicamenteuses: En même temps, ses vapeurs médicamenteuses, dégagées à la chaleur du corps, sont inhalées pendant des heures—environ 18 fois par minute—directement dans les voies respiratoires irritées.

Cette action combinée "cataplasme-et-vapeurs", détache les mucosités—soulage l'irritation—aide à dissiper la congestion.

Tandis que le petit malade s'endort paisiblement, le VapoRub continue à agir. Souvent, au réveil, le pire du rhume est passé.

Evitez le Risque de Dé ranger l'Estomac

Ce traitement externe sûr, ne peut pas déranger l'estomac, comme a tendance à le faire l'absorption constante de drogues internes. On peut l'employer librement, aussi souvent qu'il est nécessaire, même pour l'enfant en bas âge.

Blanc—Ne Tache Plus

Grâce à un nouveau procédé, le VapoRub se présente maintenant à vous sous une forme blanche, ne tachant pas. Seule la couleur a été enlevée; c'est le même VapoRub—la même formule et la même double action efficace.

VICKS VAPORUB

Mamans! Vous trouverez dans votre paquet de VapoRub des indications détaillées concernant le Système Vicks—le guide pratique des familles pour mieux se préserver des rhumes. Au cours d'essais cliniques pratiqués sur 17,353 personnes, ce Système a réduit de plus de moitié les maux dus aux rhumes!

Suivez le Système Vicks pour Mieux Maîtriser les Rhumes

L'emprunt de \$70,000 par le Cercle Agricole est illégal

Le Cercle ne peut bénéficier d'exemption de taxes foncières—Le Conseil de Ville prié d'agir en conséquence—L'opinion de l'aviseur légal de la ligue

La Ligue des Propriétaires estime qu'elle est sur le point d'atteindre son but et d'en arriver à ce que le Cercle Agricole paie ses taxes. Voici le texte de la lettre que la Ligue reçoit de son aviseur légal: La Ligue des Propriétaires de Valleyfield, Inc. Valleyfield, Qué.

le 24 décembre 1936. M. Pacifique Chatel, Secrétaire-trésorier, Ligue des Propriétaires de Salaberry de Valleyfield Inc., Valleyfield, Qué.

Cher monsieur, Pour donner suite à la résolution de la Ligue des Propriétaires de Valleyfield Inc., en date du 1er décembre courant, en vertu de laquelle mes services ont été retenus comme avocat, il me fait plaisir de vous soumettre mon opinion sur les deux sujets portés à ma connaissance pour étude et recherches.

1°—Quant à l'emprunt de \$70,000.00 du Cercle Agricole de la Municipalité de Valleyfield, annoncé dans le Progrès de Valleyfield, le 29 octobre 1936 et aussi offert en vente par un courtier local, dans la Gazette de Valleyfield, le 6 novembre 1936, je dois vous dire que cette émission est ultra vires et illégale; en vertu de l'art. 2 du Chap. 55 S.R.Q. 1925, (si cet article s'applique) concernant les Sociétés d'Agriculture, où il est statué qu'une Société d'Agriculture ne peut emprunter pour un montant d'au-delà de \$7000.00 et pourvu que cet emprunt soit autorisé par le Ministre de l'Agriculture.

Il est donc évident qu'on n'avait pas le droit de lancer une émission pour \$70,000.00 et que de plus on n'avait pas obtenu au préalable la permission du Ministre de l'Agriculture, qui ne pouvait permettre pareil emprunt au nom du Cercle Agricole de la Municipalité de Salaberry de Valleyfield. Je puis donc vous assurer qu'à la suite des démarches de la Ligue des Propriétaires de Valleyfield Inc., auprès des autorités provinciales, cet emprunt, tel que fait, sera discontinué.

2°—Quant à l'incorporation même du Cercle Agricole de la Municipalité de Salaberry de Valleyfield, en ce qui concerne les taxes foncières qui doivent affecter le fonds de terre et les bâtisses construites sur ce fonds, lesquels sont la propriété de la Compagnie d'Exposition de Valleyfield, je dois vous avouer que j'en suis venu à la conclusion que je ne crois pas que les dispositions de l'article 2 de la loi des Cercles Agricoles, Chap. 55 S.R.Q. 1925, suffisent à faire exempter ces cercles agricoles de la taxe foncière, tant municipale que scolaire.

Cet article a pour objet de faire bénéficier les cercles agricoles de tous les avantages et privilèges des sociétés d'agriculture. Mais à mon avis, ceci vise les avantages et privilèges de droit commun concédés aux sociétés d'agriculture et ne peut s'étendre aux exemptions de taxes prévues par la loi des exemptions de taxes municipales et scolaires, chap. 117 S.R.Q. 1925, art. 5 qui est une loi exorbitante du droit commun et qui accorde à certains organismes des exemptions dérogatoires au droit commun.

En matière de dispositions légales dérogatoires, celles-ci doivent être interprétées d'une façon limitative et elles ne peuvent s'appliquer à d'autres personnes et sujets que ceux expressément mentionnés dans telles dispositions. Cette restriction interprétative a pour but d'empêcher que le législateur ne soit pris par surprise.

Ainsi je suis d'opinion que les Cercles Agricoles ne peuvent bénéficier de l'exemption de taxes accordée aux Sociétés d'Agriculture, à moins que la loi ne le dise en termes exprès, ce que je ne vois pas dans le Chap. 55 S.R.Q. 1925.

Mon opinion est confirmée par des Officiers du Département de l'Agriculture de Québec.

Dans les circonstances, la Ligue des Propriétaires de Valleyfield Inc. a raison d'insister et d'exiger du Conseil de la Cité de Salaberry de Valleyfield que ce dernier voie à percevoir les taxes municipales foncières dues sur les propriétés de la Compagnie d'Exposition de Valleyfield et du pseudo-Cercle Agricole de la Municipalité de Salaberry de Valleyfield.

Sur réception de cette lettre, le secrétaire de la Ligue des Propriétaires a adressé au Conseil de Ville la lettre suivante:

Le 29 décembre 1936. Son Honneur le maire, MM. les échevins, Messieurs,

D'après l'avis de son avocat, la Ligue des Propriétaires insiste et exige du Conseil de la cité de Salaberry de Valleyfield, que ce dernier voit à percevoir les taxes municipales foncières dues sur les propriétés de la Compagnie d'Exposition de Valleyfield et du pseudo-Cercle Agricole de la Municipalité de Salaberry de Valleyfield.

Voici l'opinion de notre avocat ainsi que des officiers du Département de l'Agriculture de Québec:

Quant à l'incorporation même du Cercle Agricole de la Municipalité de Salaberry de Valleyfield, en ce qui concerne les taxes foncières qui doivent affecter le fonds de terre et les bâtisses construites sur ce fonds, lesquels sont la propriété de la Compagnie d'Exposition de Valleyfield, je dois vous avouer que j'en suis venu à la conclusion que je ne crois pas que les dispositions de l'article 2 de la loi des Cercles Agricoles, Chap. 55 S.R.Q., 1925, suffisent à faire exempter ces cercles agricoles de la taxe foncière, tant municipale que scolaire.

Cet article a pour objet de faire bénéficier les cercles agricoles de tous les avantages et privilèges des sociétés d'agriculture. Mais à mon avis, ceci vise les avantages et privilèges de droit commun concédés aux sociétés d'agriculture et ne peut s'étendre aux exemptions de taxes prévues par la loi des exemptions de taxes municipales et scolaires, chap. 117 S.R.Q. 1925, art. 5 qui est une loi exorbitante du droit commun et qui accorde à certains organismes des exemptions dérogatoires au droit commun.

En matière de dispositions légales dérogatoires, celles-ci doivent être interprétées d'une façon limitative et elles ne peuvent s'appliquer à d'autres personnes et sujets que ceux expressément mentionnés dans telles dispositions. Cette restriction interprétative a pour but d'empêcher que le législateur ne soit pris par surprise.

Ainsi je suis d'opinion que les Cercles Agricoles ne peuvent bénéficier de l'exemption de taxes accordée aux Sociétés d'Agriculture, à moins que la loi ne le dise en termes exprès, ce que je ne vois pas dans le Chap. 55 S.R.Q. 1925.

P.-E. CHATEL, Sec.-Trés.

On étudie le crédit agricole

Mardi M. Delpha Sauvé, M.P.P. se rendait à Québec pour répondre à l'invitation faite par l'hon. Bona Dussault aux députés ruraux.

Le but de cette réunion est de discuter les suggestions relatives au crédit rural. On se souvient que, durant la dernière session, le gouvernement provincial a fait adopter une loi créant l'office du crédit rural et que, plus tard, des commissaires ont été nommés. Le gouvernement a même mis une somme de \$10,000,000 à la disposition des cultivateurs qui ont besoin d'elle. On veut rendre plus rapide le système de prêt.

L'intention du gouvernement est de satisfaire, dans le moins de temps possible, les requêtes des cultivateurs, tout en prenant toutes les garanties exigées par la loi.

Les membres de l'office du crédit agricole étaient présents. On a soumis aux députés le questionnaire auquel auront à répondre les cultivateurs qui désirent emprunter.

L'hon. Bona Dussault était accompagné de l'hon. Antonio Elie, ministre sans portefeuille; de M. Albert Rioux, sous-ministre; du notaire Eugène Poirier, président de la commission; de MM. Elot Saint-Germain, commissaire; notaire Guérin, secrétaire intérimaire, et Paul Comtois, administrateur.



M. OVILA CLAUDE, Chef de Police de Valleyfield, que les constables et les échevins félicitaient samedi dernier.

Un témoignage d'estime rendu à M. Ovila Claude

Samedi dernier, les constables et les échevins de Valleyfield se réunissaient pour offrir à M. Ovila Claude en témoignage d'estime une bague en or portant l'écusson des Chevaliers de Colomb.

Chacun des échevins présents félicita le chef du beau travail qu'il a accompli depuis son arrivée ici et étendirent leurs félicitations au corps de police tout entier.

M. Claude se dit très touché de la confiance qu'on lui faisait et remercia pour le cadeau qu'il avait reçu.

Etaient présents M. et Mme Armand Larin, M. Raoul Miron, président du comité de police, M. et Mme Adélar Touchette, M. et Mme Mallette, M. et Mme Langevin, M. et Mme Chs. Léveillé, M. Raphaël Bélanger, M. Louis Lalonde et plusieurs autres.

Il nous fait plaisir de profiter de l'occasion pour transmettre à la population les meilleurs vœux de M. Claude à l'occasion de la nouvelle année.

Les élections se préparent

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, des élections auront lieu le 13 janvier dans les municipalités du district.

Dans Nouveau Salaberry, le Maire Hormidas Gervais se présentera de nouveau. Il est possible que M. Emile Latour se présente contre lui. Dans ce cas M. Z. St-Onge résignerait comme conseiller et se porterait également candidat à la mairie contre M. Latour. Comme échevin, il semble que M. St-Onge ne rencontrera pas d'adversaire. M. Ozanam Leroux aurait un adversaire mais on ne sait pas encore qui il sera.

Dans la municipalité de la Grande Ile, le maire Arthur Boyer nous dit qu'il résigne. Il acceptera toutefois un autre terme si on l'exige de lui. Il semble que dans cette municipalité, les élections se font en famille et qu'il n'y aura pas d'opposition.

Dans la paroisse de Ste-Cécile, il n'y aura probablement aucun changement.

GRILL

La direction du grill au CHATEAU SALABERRY offre à tous ses clients et clientes ses

Meilleurs souhaits de santé bonheur et prospérité

à l'occasion de la nouvelle année et profite de cette occasion pour les remercier de leur généreux patronage.

Les petits propriétaires sans secours cette année

Ils ne pourront être mis sur les listes de secours que pour les travaux de chômage de 1937

Les fêtes de Noël et du Jour de l'An nous forcent à publier plus tôt que de coutume. C'est pourquoi nous devons retarder d'une semaine notre compte rendu des séances du Conseil de Ville.

Voici les minutes de l'assemblée du 23 décembre:

On lut une lettre de M. Delpha Sauvé, M.P.P., au sujet des propriétaires nécessiteux et du chômage. Notre député dit qu'il est impossible pour cette année de placer sur les listes de chômage les petits propriétaires nécessiteux vu l'entente faite avec le gouvernement fédéral. La demande sera prise en sérieuse considération pour les travaux projetés en 1937.

Une lettre de MM. Albert Messier et Charles Thibaudet demandant de l'ouvrage est lue et renvoyée à M. Charles Léveillé.

Lecture est faite d'une lettre de M. Omer Faubert demandant de transférer sa licence de boulanger à M. Didace Lasalle. Le Chef de Police est chargé de faire rapport à ce sujet.

Une invitation du Comité de l'aréna est lue et filée aux archives.

S. H. le maire est autorisé à signer les demandes d'admission sous la loi de l'assistance publique pour Violet Montreuil et Stanislas Courchesne.

Des accusés de réception du ministre de la Voirie au sujet des chemins d'hiver et de M. Maxime Raymond au sujet du pont Masson sont lues et filées.

Lecture est faite d'une lettre des Propriétaires concernant une entrevue avec le Conseil. Le greffier est chargé de répondre que pour faire suite à l'invitation adressée par le Conseil à la Ligue, la semaine dernière, le Conseil est prêt à rencontrer une délégation à aucune de ses assemblées régulières, le mercredi.

Un avis légal de Me Gontran Saintonge, avocat, au sujet du projet de règlement pour amender le règlement 190 au sujet du pain est lu et laissé sur la table. M. Saintonge dit que ce nouveau règlement serait ultra vires. Une loi provinciale interdit aux municipalités de réglementer le poids du pain.

Il est proposé par M. Adélar Touchette secondé par M. Wilfrid Daignault, que demande soit faite à l'honorable ministre du Travail d'autoriser la Cité de Salaberry de Valleyfield à dépenser jusqu'à concurrence de la somme de \$4000 pour l'entretien de ses chômeurs nécessiteux durant le mois de décembre. Adopté.

Et la séance est levée.

Un règlement de la ville déclaré illégal en cour

Hier, l'Hon juge Chase Casgrain a rendu un important jugement dans la cause-type de Arthur Carrier, commerçant de la Cité de Salaberry de Valleyfield vs Cité de Salaberry de Valleyfield.

Le tribunal maintint l'action due demandeur, déclarant le règlement No 362 de la cité défenderesse, irrégulier, illégal, nul et ultra vires, et condamnant la cité à payer au demandeur la somme de \$200, que cette dernière avait payée sous protestation à la cité après avoir été arrêté une fois et pour éviter une nouvelle arrestation, le tout avec intérêts et dépens.

Le 24 décembre, l'Hon juge Demers a rendu jugement dans les causes Eusèbe Soucy vs Cézaire Poissant et Léandre Bayard et Marguerite Taillefer vs Adélar Dubois.

La première cause portait sur une action en dommage intentée par le demandeur contre Poissant son employeur et Bayard propriétaire de la scie circulaire qui causa l'accident. Ce dernier fut condamné à \$120, d'amende et aux frais. L'action fut renvoyée quant à Poissant. Une action en dommage logée par Marg. Taillefer contre Adélar Dubois fut renvoyée.

St-Anicet

MM. Aimé, Hubert, Aldéric et Olivier Leblanc, tous de Ste-Agnès, assistaient à la messe de minuit dans notre paroisse.

Mercredi, le 23 courant, les élèves du couvent de St-Anicet, dirigé par les SS. de l'Assomption, s'en retournaient à leur demeure pour prendre les vacances des fêtes.

MM. Georges Quenneville et Jacques Castagner, tous deux du séminaire de Valleyfield, sont dans leur famille pour la saison des fêtes.

Vendredi soir, à l'occasion de la

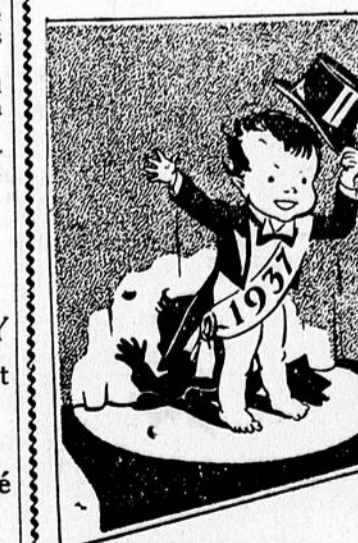
Noël, il y eut souper chez Mme Vve B. Ramsay. Etaient présents: M. et Mme Nap. Leblanc, M. et Mme Avila Pilon, M. Edouard Laparé, M. Adolphe Laparé, M. Léo Ramsay, Mlle Juliette Leblanc.

M. Médéric Primeau, de Huntingdon, assistait à la Messe de Minuit dans notre paroisse.

Mlle Juliette Caza, après avoir passé quelques mois à Montréal et à Québec, est de retour chez son père, M. Avila Caza.

M. E. Verville de Massena, N.Y., était de passage chez Mme John Saumier, l'invité de Noël de Mlle Cécile Saumier.

M. Gilles Dumouchel du séminaire de Valleyfield, passe les fêtes avec ses parents, M. et Mme Zéphirin Dumouchel.



A Tous NOS CLIENTS:

nous offrons nos Meilleurs vœux de

BONHEUR et de Prospérité pour la NOUVELLE ANNEE

Que chaque jour de l'année apporte à chacun des membres de leur famille, sa large part de santé, bonheur et prospérité.

BOULANGERIE POIRIER

pain Crispy et Quaker
Tél. 266-M, 28, rue Penon Valleyfield

POUR VOUS MADAME

CHRONIQUE FEMININE...

Bonne et Heureuse Année

"Encore un an qui fuit, encore un pas du temps, Encore un sombre hiver jeté sur nos printemps."
Victor Hugo

Ces deux vers du poète dépeignent d'une façon saisissante la rapidité du temps et pénètrent notre âme de mélancolie à l'idée de la brièveté de la vie.

Encore une année qui s'engouffre dans l'éternité important avec elle bien des rêves irréalisés. Le voile mystérieux qui enveloppe les douze mois à venir n'est pas sans causer une vive inquiétude dans tous les esprits. Quels présages tirer du marasme financier et des événements sanglants qui bouleversent le monde à l'heure actuelle?

Cependant, il est bon, au seuil d'une nouvelle année, de se replier sur soi-même et d'envisager l'avenir avec sérénité et confiance. Confiance dans les autres et surtout confiance en soi, c'est la clef du succès. Pour réussir, il faut d'abord le vouloir et le vouloir avec fermeté et ténacité, comptant uniquement sur ses propres moyens, n'escomptant l'aide d'autrui que par surcroît.

Au début de 1937, je vous apporte, chères amies, mes meilleurs vœux de prospérité et de bonheur. Je vous souhaite une bonne et heureuse année et, comme ajoutaient nos ancêtres, le Paradis à la fin de vos jours! C'est là que se trouve le bonheur parfait et absolu. Ici-bas, il faut nous contenter d'un bonheur relatif à notre nature, à notre condition et à notre genre de vie.

La marche vers l'étoile pour nous toutes, chères lectrices, n'est-ce pas la marche vers le bonheur. Le bonheur! voilà le point lumineux de la vie, le but vers lequel nous aspirons instinctivement. Nous subissons le malheur et l'acceptons chrétiennement comme une épreuve, mais, en soi, le malheur répugne à la nature humaine.

Chacune aperçoit le bonheur sous un mirage différent. Il est certain que la femme Taïtienne, par exemple, mettra son bonheur dans de petites choses qui feraient le désespoir d'une Parisienne. L'art d'être heureuse est de savoir se contenter d'une existence en harmonie avec sa situation sociale et sa culture intellectuelle. Autrement, les ambitions exagérées peuvent produire des perturbations pleines de conséquences, tel l'idylle de madame Simpson qui a causé une crise constitutionnelle au sein de l'empire britannique.

Une cause de bonheur est, sans contredit, la prospérité générale. Les journaux annonçaient dernièrement une amélioration sensible dans la situation économique du pays, dans l'industrie, la finance et le commerce. La Bourse, baromètre des affaires, marque une ascension graduelle. N'est-ce pas autant de signes qui augurent favorablement pour la nouvelle année?

Je souhaite que la concorde, la joie et le bien-être règnent dans tous les foyers de Valleyfield! C'est au milieu des nôtres que nous trouverons le véritable bonheur. Qu'au jour de l'an, les enfants, conservant la belle et heureuse tradition canadienne, s'agenouillent pieusement pour recevoir la bénédiction paternelle! Qu'à la table familiale, les enfants et les petits-enfants réunis jouissent du bonheur de la présence des vieux parents! Que les mères et les épouses soient tendrement aimées et choyées! Que les jeunes filles rencontrent le Prince charmant de leur rêve qui enchantera leur vie!

Cécile CHARBONNEAU.
31 décembre, 1936.

Recettes

LA BONNE CUISINE

Par Mlle Hélène Chagnon

Pâté aux navets

Faites cuire des navets dans de l'eau salée et mettez en purée. Remplacez l'eau de cuisson par du lait bouillant, ajoutez 4 cuillerées à table de beurre, sel et poivre. Versez sur des croûtons, frits ou grillés, mis dans la soupière.

Epaule de mouton aux olives

Faites désosser, par le boucher, une épaule jusqu'à moitié du manche, piquez-la de lardons salés et poivrés et donnez-lui une jolie forme en la ficellant. Préparez, dans une casserole, des bardes de lard, placez l'épaule au-dessus avec 2 carottes, 2 oignons, thym, laurier, girofle, salez, poivrez et faites cuire à petit feu. Quant la cuisson est terminée enlevez la ficelle, dressez l'épaule sur un plat et entourez-la l'olives vertes dénoyautées, cuites dans un roux léger mouillé de jus de cuisson de l'épaule.

Boeuf bouilli au gratin

Faites revenir dans du beurre ou de la bonne graisse, du lard de poitrine coupé en petits morceaux et garnissez-en le fond d'un plat allant au four. Saupoudrez de chapelure, placez au-dessus des champignons coupés en tranches minces, oignon et persil hachés fin, sel, poivre et une pointe d'ail. Déposez dessus des tranches minces de boeuf, recouvrez-les de tout ce qui a été employé comme pour garnir le fond du plat et mouillez de bouillon. Faites cuire à petit feu puis faites gratiner au four.

Glace au chocolat pour petits fours

1-3 tasse (1 boîte) lait; condensé-sucré; 2 carrés chocolat non sucré; 1 cuillerée à soupe d'eau. Faites fondre le chocolat au bain-marie. Ajoutez le lait Condensé-Sucré, remuez au-dessus de l'eau bouillante 5 minutes, jusqu'à épaississement. Ajoutez l'eau. Laissez tiédir. Étendez sur le gâteau froid. Suffit à glacer le dessus et les côtés de 2 étages de gâteau (9 pouces), ou généralement les dessus et les côtés d'un gâteau en forme de pain, ou environ 24 Petits Fours.

Oeufs farcis

Faites cuire des oeufs durs, faites-les refroidir, enlevez les coquilles et coupez-les en deux, dans leur longueur. Enlevez le jaune que vous mélangez à de la mie de pain trempée dans du lait, quelques filets d'anchois, persil, ciboulette, sel, poivre, le tout bien haché et lié. Garnissez chaque moitié d'oeuf de cette farce, beurrez bien le fond d'un moule allant au four, placez une légère couche de cette farce, disposez les oeufs dessus, saupoudrez-les de chapelure, arrosez d'un peu de beurre fondu et faites prendre couleur au four.

Jambon à la paysanne

Choisissez un beau jambon d'environ 12 livres. Lavez-le soigneusement et faites-le tremper toute la nuit à l'eau froide. Laissez-le mijoter pendant environ 4 heures, jusqu'à ce qu'il soit tendre. (Une cuisson lente est essentielle car une cuisson rapide des viandes fumées durcit les fibres.) Allouez 21 minutes par livre. Laissez refroidir. Enlevez la peau et décortez de clou de girofle. Saupoudrez en parts égales de fine chapelure de pain et de cassonade auxquelles vous ajoutez 1/2 cuillerée à thé de moutarde. Placez le jambon dans une rotissoire et versez 2 tasses de cidre. Faites cuire dans un fourneau chaud de 400° F., ayant soin d'arroser fréquemment. Servez chaud ou froid avec des pommes cuites ou de la compote de pommes.

Soupe aux pois

1 tasse de pois en boîte ou bouillis; 2 tasses d'eau froide ou la 1/2 du liquide des pois; 1 petit oignon; 1 cuillerée à thé de sel de céleri; 1 cuillerée à thé d'Oxo; 1/2 tasse d'eau bouillante; 2 cuillerées à bouche de farine; 1 1/2 tasse de lait; 1 cuillerée à bouche de beurre.

Ajoutez à de l'eau froide, les pois, le sel céleri, l'oignon et faites bouillir très lentement, durant 15 minutes. Oulez et forcez l'écoulement à travers un tamis. Faites bouillir le lait et ajoutez. Mélangez le beurre et la farine et ajoutez en agitant. Faites bouillir pour épaissir. Enlevez de sur le feu et versez-y l'Oxo. Ajoutez un peu d'assaisonnement, si désiré.

St-Urbain

Prochain mariage

On annonce le mariage de Mlle Athala Marclil, fille de M. Henri Marclil de St-Urbain, avec M. J. L'Ecuyer, fils de M. J. L'Ecuyer de Ste-Philomène. La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église de St-Urbain, le 2 janvier 1937.

M. et Mme Evangéliste Marclil, M. et Mme Joseph Rose, de passage à Montréal, dimanche dernier, chez M. Phidime Lemieux.

M. et Mme Hector Carmel, M. et Mme Raymond Dodds, Mlle Lucie Brault, chez M. et Mme Urbain Brault et chez M. et Mme Philippe Barrette.

Mme Florian Jodoin et sa fille Gathe, à Montréal.

Mlle Jeannette Burnfield et M. Alex. McKay, à Montréal, en fin de semaine.

M. Elzéar Rhéaume et sa jeune fille Irène, de Potsdam, N.Y., chez son frère, M. Louis Rhéaume, pour une huitaine.

M. et Mme Albert Beaulieu, Mlle Sambeault, Mlle Linette Beaulieu, à Châteauguay, dimanche dernier.

M. et Mme Félix Laplante, de Ste-Clothilde, chez Mme H. Sabourin.

M. J. Doré de Ste-Clothilde, chez Mlle A. Marclil.

Mme Leduc, de St-Constant, chez Mme Napoléon Marclil.

Nos institutrices fermeront leurs classes le 23 décembre. Tous, élèves et institutrices semblaient heureux de prendre des vacances bien méritées.

Mlle Alice Monnière est de retour parmi nous après un long séjour à Montréal.

M. et Mme Monnière, à Montréal, pour assister aux funérailles de Mlle Rita St-Pierre.

Mlle Madeleine Doré, à Montréal pour une quinzaine.

Mlle Monique Beaulieu, de retour de l'Ecole Normale de Valleyfield, pour cause de maladie.

St-Anicet

Il était réellement impressionnant de voir le nombre des personnes qui à la Messe de Minuit s'approchèrent de la Table Sainte. L'église était joliment décorée. Le curé de la paroisse était assisté dans ses fonctions par M. l'abbé Paul Dequire, professeur au séminaire de Valleyfield.

M. et Mme Roméo Girard de Montréal ont passé le jour de Noël ici, les invités de M. et Mme E. Quenneville.

Mlle Agnès Quenneville est de passage chez son grand-père, M. S. Beauchesne, pour une semaine.

M. et Mme Armand Leduc de Ste-Barbe, assistait à la Messe de Minuit dans notre paroisse.

Huntingdon

Aurons-nous une ligue locale?

Les rumeurs circulent ces jours-ci que les deux gérants, celui du Canadien et celui de la Leach Textile se sont entendus sur l'éligibilité de certains joueurs. Le jeune Lassale sera sur l'alignement du Canadien et Grant sera le gérant de la troisième équipe. Si ce projet est réalisé, il est fort probable que la ligue entre Ormstown, Valleyfield et Huntingdon ne sera pas formée.

M. Jules Dupuy était de passage à Montréal, dans sa famille, en fin de semaine.

FIN D'ANNEE

Ferme le livre... c'est décembre, C'est minuit, c'est le dernier jour; Et l'an nouveau fait antichambre, Tout rose et frais comme un Amour.

Laisse entrer l'enfant, sans rien dire, Et sans redouter les secrets Que dissimule son sourire, Abandonne les vains regrets,

Chasse le mauvais rêve... Oublie Les heures qui t'ont vu pleurer; Et que ton âme endolorie Garde ses raisons d'espérer.

Souviens-toi des jours de lumière Qui s'offraient à tes yeux ravés, Sans te lasser, dis la prière Des grands desirs inassouvis.

Pardonne à la main qui te blesse. Ne pense plus aux trahisons. Reprends ton rire et ta jeunesse Devant les nouveaux horizons.

Tourne enfin la dernière page... Les douze mois sont achevés, Et l'an neuf, joli comme un page, T'apporte les bonheurs rêvés.

Jean BRUCHESI.

103 chèques aux vieillards le 1er

M. René Mageau, inspecteur pour les pensions de vieillesse nous dit qu'une centaine de vieillards recevront leur chèque aux environs du jour de l'an. Les chèques comprendront tous les arrérages et leur montant varie de \$100 à \$75.

M. Mageau sera à Valleyfield pour 3 semaines encore, après quoi il parcourra le district.

Il nous fait plaisir de transmettre aux vieillards les meilleurs vœux de M. Mageau à l'occasion de la nouvelle année.

Recevront leur pension ces jours-ci à Valleyfield: Mme Picard, Mme Quesnel, M. Riendeau; à St-Stanislas, M. Nap. Daoust; à St-Louis, M. Alex. Lepage et Mme Jos. Durand; à St-Etienne, Mme Touchette. Une vingtaine de vieillards recevront leur chèque à Beauharnois.

Beaucoup d'autres applications ont été faites. Il y aura environ 280 pensionnaires à Valleyfield. 50 ont fait application à Beauharnois, 30 à St-Louis, 8 à St-Timothée, 6 à St-Etienne, 5 à Melocheville, 7 à St-Stanislas.

Rien de nouveau au sujet du pont

Plusieurs lecteurs nous ayant demandé où l'on en était rendu au sujet du projet du pont Valleyfield-Côteau, nous rappelons qu'il y a déjà quelque temps le Conseil de Ville en était venu à la conclusion qu'il fallait former à cette fin une corporation.

Après avoir pris nos informations nous avons constaté que, depuis, rien n'a été fait.

Interrogé à ce sujet, le Dr S. W. Laroche, président du Comité des Finances nous dit que la corporation devra être formée par le gouvernement. Il faudrait que les conseils municipaux intéressés, les citoyens et les associations s'organisent pour pousser le gouvernement provincial à former cette corporation et à obtenir d'Ottawa les permissions nécessaires.

Collision sans grands dommages

M. Nicholson, un des propriétaires de la maison Tougas et Nicholson, était à tourner la manivelle de son automobile lorsque celle-ci se mit à reculer et enfonça la porte de l'automobile du Dr McDonald. Sans doute, M. Nicholson avait dû laisser son véhicule en reverse ce qui en explique le recul si inattendu.

Accident de travail

M. Hébert qui travaille à la Valleyfield Coated Paper Mills s'est coupé profondément le doigt pendant son travail jeudi.

St-Chrysostôme

Tableau d'honneur, Ecole No 7
Mois de décembre

Mlle Violette E. Laberge, inst.
5e année—Madeleine Huot.

4e année—France Primeau, Violette Primeau, Rolande Dagenais, Florisca Primeau, Rita Huot.

3e année—Olive Primeau, DesNeiges Bourdeau, Pierre Dagenais, Euchariste Huot, Cécile Huot, Bertrand Dagenais.

2e année — Irène Primeau, Armand Dagenais, Maurice Bourdeau, Armand Montpetit, Marie-Anne Laberge, Pauline Huot, Roland Dagenais.

1ère année — Marie-Jeanne Primeau, Alice Primeau, Léo Dagenais, Gaétane Primeau, Raoul Bourdeau.

Cours préparatoire — Réal Dagenais, Henriette Dagenais, William Primeau, Roland Laberge, Lucille Huot, Gérard Laberge.

A mes chers écoliers et écolières,

Vous avez déjà franchi la première étape de l'année scolaire; c'est donc avec joie que vous avez quitté votre chère école en criant "Vive les vacances" et en exprimant le bonheur que vous ressentiez de demeurer au foyer paternel. Vous avez attendu avec impatience la fête de Noël pour recevoir les étrennes que le petit Jésus déposerait dans vos souliers. Chers enfants, gardez toujours dans votre coeur le souvenir de la fête de Noël et celui du premier de l'An; et n'hésitez pas de vous agenouiller devant votre père pour lui demander de vous bénir. Les vacances finies, il vous faudra reprendre avec ardeur votre travail de classe. Demandez au divin Enfant de vous conserver toujours bons afin de faire la joie de ceux qui se sacrifient pour vous donner une bonne instruction—Violette Em. Laberge.

Va et vient

M. et Mme Victor L. Beaudin et M. Alphonse Gervais étaient de passage à St-Antoine Abbé jeudi dernier à l'occasion des funérailles de M. H. Gervais.

M. et Mme Léo Bourdeau, en visite au Village St-Pierre, chez M. et Mme Roland Crête.

M. et Mme Armand Parent de Valleyfield visiteront quelques parents le jour de Noël.

M. et Mme W. Brassard de Montréal chez MM. Olivier et Ernest Crête.

Mlle Germaine Crête institutrice de St-Antoine Abbé est en vacances chez son père, M. Olivier Crête.

Miles Anita et Cécile Soucy de Valleyfield chez leur grand-père, M. J.-B. Couillard à l'occasion de Noël.

Mlle Laurette Bourdeau de Valleyfield, chez son père, M. Emile Bourdeau.

Les institutrices et les élèves de la paroisse sont en vacances depuis le 24.

Nous avons eu une messe de minuit très solennelle. Elle fut chantée avec diacre et sous-diacre. Le chœur des hommes fit les frais du chant pendant la grand-messe, et les dames et les jeunes filles pendant les messes de l'aurore. Les solistes furent Mmes Roméo Beaudin, Albert Huot, Mlle A. Laberge, D. Bariteau, Pauline Beaudin, Cécile Payant. Les cantiques étaient accompagnés à l'orgue par Mlle Parent et au violon par Mlle R. Beaudin et Mlle Thérèse Beaudin.

M. et Mme Eugène Bourcier du Village St-Pierre chez M. Wilfrid Sénécal.

Mlle Rosaline Primeau a été transportée d'urgence à l'hôpital de Valleyfield pour l'appendicite. Elle est en bonne voie de guérison.

MM. Florent Huot et Lionel Payant du Collège de Valleyfield sont en vacances dans leur famille.

MM. Joseph, Gérard, Aldeu, Florent Huot, Miles Gisèle, Marie-Anne et Anita Huot, chez M. Walter Marclil, à St-Urbain, le jour de Noël.

CARNET SOCIAL

M. Marcel Lauzon passera les vacances du jour de l'An chez ses parents, M. et Mme Horace Lauzon.

Mlle Marcelle Marier de Montréal sera l'invitée de Mlle Thérèse Lafleur, le premier de l'An.

M. Joseph Lafleur, M. O. Proulx, M. D. Lynch partiront vers le 4 janvier pour un voyage de quelques semaines, en Floride.

M. et Mme Emilien Dandurand et leur fillelette Pierrette passeront la fête du jour de l'An à Ottawa.

Mlle Cécile Charbonneau est actuellement à Montréal, l'invitée de M. et Mme Wilfrid Lussier.

Mlle Marie-Jeanne Bélanger est de retour de Montréal où elle a passé quelques jours.

M. et Mme J.-L. Perron, leur fillelette Hélène ainsi que Mme Domina Crépain partiront pour Miami Beach en janvier.

M. et Mme Edouard Sauvé et leurs enfants seront les invités de Mme Eustache Bergevin, au jour de l'An.

M. et Mme Joseph-C. Ostiguy, Mlle Maryel Ostiguy ainsi que M. Jean Ostiguy seront les hôtes de M. le docteur et de Mme Dusseault d'Outremont, au jour de l'An.

M. et Mme Wilfrid Lussier, M. et Mme Jean Charbonneau, Mme Armand Dandurand sont attendus chez M. et Mme J.-N. Charbonneau, ces jours-ci.

Mlle Thérèse Lafleur passera quelques temps à Dunham, au cours de janvier.

Mlle Gaétane Lafleur était de passage à Montréal, lundi dernier.

M. Frédéric Girard passe quelques jours à Alexandria, Ont., chez M. Godfroy Paiement.

M. Alphonse Bernard de Sullivan Gold Mines passe les fêtes chez son père, M. Arthur Bernard, à Valleyfield.

Quelques collégiens se rendirent à la chambre de M. l'abbé J. Gallagher, lundi dernier, à l'occasion de son 59e anniversaire de naissance.

Milles Blanche Perrault et Frances Good étaient en visite chez Mlle Kate Savage, la semaine dernière.

Samedi dernier, M. Jean-Louis Amyot, fils du docteur et de Mme G. Amyot, de cette ville, allait jouer à la radio.

Milles Blanche et Germaine Rousseau passent une semaine à Montréal, les invitées de leurs parents.

M. et Mme Horace Gagnon de Manchester sont en visite avec leurs enfants chez M. Arthur Bédard.

Naissances

Brunet—A St-Louis de Gonzague, à M. et Mme Rosario Brunet née Béatrice Laberge, un fils baptisé Joseph, Alphonse Aimable, Camille. Parrain et marraine, M. et Mme Aimable Lemieux, oncle et tante de l'enfant.

Faillie—A Ste-Clothilde de Châteauguay, le 13 décembre 1936, à M. et Mme Oscar Faillie née Diana Faillie, un fils baptisé par l'abbé Emile Sauvé, sous les noms de Joseph, Louis. Parrain, M. Noël Faillie; marraine, Mlle Lauré Faillie, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Théodule Faillie.

Soucisse—A Village St-Pierre, le 22 décembre, à M. et Mme Elzéar Soucisse, une fille baptisée Marie Huguette Noël. Parrain et marraine, M. et Mme Adélaïde Bourcier, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Armand Lazure, grandmère de l'enfant.

Décès

Brazeau—Le 17 décembre, à l'âge de 2 ans et 10 mois, est décédé Lise enfant de M. et Mme Wilfrid Brazeau.

Viau—A St-Louis de Gonzague, est décédée subitement, le 23 décembre 1936, à l'âge de 74 ans et 10 mois, Mme Adélaïde Viau, épouse de feu Pulchérie Cardina. Les funérailles eurent lieu le 26.

FEU M. ARMAND DUMOUCHEL

Le 19 décembre, à l'âge de 49 ans, 9 mois est décédé M. Armand Dandurand, époux de Denise Houle. Le défunt laisse pour pleurer sa perte outre son épouse, deux fils, Jean-Denis et Raymond; cinq frères, Emile, Valmore, Eugène, Gaspard et Lucien; une soeur, Mme Louis Hallé.

Le service fut célébré en la cathédrale le 22. Mgr Nepveu officiait. L'assistance aux funérailles était très nombreuse.

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES

M. et Mme Wilfrid Brazeau et leur famille remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont offert des marques de sympathie à l'occasion de la mort de leur fillelette Lise, par tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles.

St-Louis-de-Gonzague

Décès

Samedi matin, ont eu lieu les funérailles de Mme Zénon Brault née Malvina Marcoux de St-Louis. Le service fut célébré à 10 heures par l'abbé Edmour Laberge assisté de l'abbé Henri Trudeau, C.S.C., et du R. Fr. L. Lecours, C.S.V., directeur du collège. La chorale exécuta la messe de Yon. M. Louis Laberge chanta les adieux de Schubert, et M. Maurice Groulx, à l'offertoire, le "Domine".

La défunte laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, ses fils Jean, Philippe, Alban et un autre, ses filles Germaine, Marie-Mance et Yvette.

Déplacements

Le Rév. Père Henri Trudeau, C.S.C., de Montréal, est ici depuis la semaine dernière. Il est venu aider nos prêtres dans les nombreuses confessions.

MM. Hercule Montpetit de l'Ecole Normale Jacques Cartier, M. Rosaire et Roger Vinet du collège St-Laurent, sont en promenade dans leur famille à l'occasion des fêtes du nouvel an.

M. Maurice Groulx du collège de Valleyfield est venu ces jours derniers, rendre visite à son frère, M. l'abbé A. Groulx, vicaire. Il prêta son concours à la chorale pour la Messe de Minuit.

St-Stanislas de Kostka

Messe de Minuit

M. le chanoine J. Laframboise, curé, a chanté la messe assisté de MM. les abbés Louis Rolland et Wilbrod Martin comme diacre et sous-diacre. Le sermon fut donné par le R. P. Bédard, dominicain. Un chœur de chant de 60 voix, garçons et filles, ayant comme directeur, M. Rodolphe Lemieux, a exécuté le programme suivant: "Minuit Chrétien", de A. Adam; "Kyrie", "Gloria", "Sanctus" et "Agnus", F. Wagner; "Credo des Anges", Marcello Capra; Offertoire: "Christus Natus est", A. Melvil, et "Adeste Fideles". A l'orgue: Mlle Agnès Picard.

Messe de l'Aurore: Cantiques de Noël de E. Gagnon; Dialogue des bergers et les échos de Bethléem, de F. Dellerba. Les solistes étaient MM. A. Lemieux, J. G. Tremblay, inst., E. Reid, R. Lemieux, R. Leduc, A. Patenaude, L. Montpetit, J.-H. Picard et G. Bougie; Mlles A. et B. Leboeuf; T. et L. Lemieux, J. Sauvé, L. St-Aubin; L. et I. Daoust, A. Poirier, R. Brunet et J. Tremblay.

Dimanche soir dernier, M. le chanoine Laframboise, curé, recevait tous les membres du chœur de chant, il y eut chansons, déclamations et joutes de cartes. Tous se séparèrent tard dans la veillée enchantée de leur soirée.

Village St-Pierre

Va et vient

Dimanche dernier, MM. Marcel et Paul-Emile Guénette, du Collège Bourget de Rigaud ont passé l'après-midi chez M. et Mme Adélaïde Bourcier.

M. et Mme Eugène Bourcier ont passé la fin de semaine à St-Chrysostôme pour visiter leurs parents, M. et Mme Adolphe Bourcier, M. et Mme Wilfrid Sénécal et M. et Mme Adrien Côté.

Mlle Rosaria Parent de Beauharnois, en vacances chez ses parents, pour quelques jours.

Les souhaits de Signor G. Agostini

Valleyfield, Qué., le 26 décembre 1936
Aux citoyens de la ville de Valleyfield,

C'est mon devoir, à l'occasion de la nouvelle année d'offrir mes respectueux hommages aux deux premiers citoyens de Valleyfield, M. le maire et Mme la mairesse, à toutes les autorités ecclésiastiques avec le clergé et à toute la population de la ville de Valleyfield, à qui je souhaite un Nouvel An porteur de paix et de prospérité.

Je ne peux laisser passer ce jour mémorable sans remercier tous mes collaborateurs et principalement le Dr Charbonneau et sa magnifique chorale. Au comité de l'Harmonie de Valleyfield avec son infatigable président, Arthur Vinet, mon ami, le Dr Frappier, ma main droite pour l'organisation de la Symphonie de Valleyfield, tous les membres de l'Harmonie de Valleyfield que je tiens tant dans mon cœur, et les membres de l'orchestre de Valleyfield qui en si peu de temps ont formé une symphonie très appréciée. A tous, encore une fois, je dis "Merci".

Dans cette atmosphère de fête, je prends la liberté d'inviter tous les musiciens de Valleyfield de se joindre à l'Harmonie de Valleyfield et à la Symphonie de Valleyfield pour collaborer avec moi pour un 1937 musical et amical. A tous ces musiciens, j'assure la plus grande considération, mon respect et mon amitié.

Je salue aussi respectueusement le président et les membres de la Fanfare de Valleyfield. Je suis certain que la Nouvelle Année sera une année de paix et d'amitié pour les musiciens.

A tous, Bonne et Heureuse Année!

G. AGOSTINI,

Directeur de l'Harmonie de Valleyfield et de la Symphonie de Valleyfield.

Mlle Fernande Houle de Montréal a passé la fin de semaine chez M. et Mme Joseph Parent.

Mme Ephrem Parent de Montréal de passage dans cette localité.

La Chronique Financière

D'une semaine à l'autre

A l'occasion du premier de l'An, nous avons pensé d'offrir à nos lecteurs, avec nos meilleurs vœux de prospérité et bonheur, un nouveau service de renseignements financiers, très modeste, sans doute, au début, mais que nous continuerons d'améliorer et surtout d'adapter aux besoins de tous nos abonnés.

L'utilité d'un tel service est indéniable, si l'on considère, non pas les milliers, mais les millions de dollars investis, depuis quelques années, par les épargnants de notre district seulement, soit en actions, soit en débiteures de corporations quelconques. Combien d'épargnants, en effet, ont fait des placements sur des valeurs dont ils n'ont jamais eu de nouvelles depuis le jour où un bon vendeur est venu leur offrir un placement merveilleux, à très bon rendement, mais qui ne leur a rien procuré depuis, sinon beaucoup d'inquiétude.

C'est afin de renseigner ces épargnants au meilleur de notre jugement et de notre capacité, que nous avons réservé un coin au bas de cette page, pour une "Boîte aux questions", où nous répondrons le mieux possible à toutes les questions qui nous seront envoyées à l'adresse suivante:

"Le Guetteur",
a/s La Gazette de Valleyfield,
Valleyfield, P.Q.

Les mines

L'industrie minière a pris une expansion considérable au cours de 1936. Des stocks, comme O'Brien Gold Mines Ltd., qui se vendaient, il y a un an, au cours d'environ 50 cents l'action, sont cotées aujourd'hui à \$13.00. La montée sensationnelle et rapide de ce stock, en avril dernier, fut causée par une découverte de minéral très riche, à une profondeur de 1000 pieds. On s'attend d'ici à la fin de février, à une production de 150 tonnes par jour, et on anticipe des profits, des gains d'environ \$100,000 par mois.

Les actions des propriétés voisines de O'Brien, telles que Thomson-Cadillac, Wood-Cadillac et West-Wood-Cadillac, ont été très actives sur la Bourse en ces derniers temps, dû surtout aux importantes découvertes à la mine O'Brien, et à la perspective que les veines de cette mine se continuent sur lesdites propriétés.

Huile et pétroles

Une nouvelle activité des actions de compagnies situées dans la "Turner Valley", semble indiquer qu'il se prépare d'importants travaux de développement dans ce district, surtout autour des entreprises déjà établies comme la Royalite Oil Co., et d'autres.

On est actuellement à driller trois nouveaux puits sur la propriété Royalite; il faut se rappeler qu'en 1929, les actions de cette compagnie se vendaient \$200 alors qu'aujourd'hui avec un plus gros actif, et des perspectives meilleures, les actions sont cotées autour de \$50 seulement. N'y aurait-il pas là une belle spéculation?

Utilités Publiques

Il a été rumeur que la Beauharnois avait obtenu un nouveau contrat important; mais il semble que la vérité est que la St-Lawrence Alloys Ltd. doit installer un nouveau fourneau qui augmentera de 5000 c.v. la consommation actuelle de cette compagnie. Plus tard, un troisième fourneau porterait la consommation à 15000 c.v.

Cette rumeur ainsi qu'une décision des Cours de justice d'Ontario en faveur des compagnies, comme la Beauharnois qui ont vu leurs contrats avec l'Hydro, annulés par le gouvernement d'Ontario, ont été pour beaucoup dans la montée des actions et des obligations de la Beauharnois, en ces derniers jours. De plus, M. Hepburn semble plus conciliant et est maintenant prêt à recommencer des négociations avec lesdites compagnies. Ceux donc qui ont investi quelques argent

dans les actions ou obligations de la Beauharnois Power, de la Gatineau Power, ou de la McLaren-Quebec Power, ont maintenant une grande chance de récupérer sinon toutes les pertes d'intérêts subies depuis quelques années, du moins une bonne partie... avec le temps.

Obligations canadiennes

Le taux de l'intérêt sur ses valeurs, surtout celles des municipalités et des gouvernements, se maintient toujours bas, si l'on en juge par les prix auxquels ont été adjugées les dernières émissions de la ville des Trois-Rivières à 3½%, de 1 à 30 ans, au prix de 98.57 et la ville de Buckingham à 3½%, au prix de 98.77. D'autres part des émissions à court terme de la ville de Kitchener, Ont., et Montréal-Ouest, P.Q., ont obtenu des prix encore plus élevés, ce qui indique la forte demande pour ces valeurs qui sont encore, malgré tout, le meilleur placement pour l'épargnant qui veut avant tout sauvegarder son capital, tout en se procurant un intérêt raisonnable.

La commission municipale a autorisé le paiement des intérêts du 1er mai dernier sur les obligations à 6% et 5½% de la ville de St-Lambert. Les porteurs de ces titres devront présenter leurs coupons à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale qui paieront ces coupons sur présentation.

Les municipalités suivantes ont aussi été autorisées à payer les coupons suivants:

Commission scolaire de Black Lake, coupon d'avril 1934;
Commission scolaire de Black Lake, coupon d'août 1934;
St-Ambroise de Chicoutimi, coupon de décembre 1936;
Canton Bourget, coupon de mars 1936;
Canton Bourget, coupon de juin 1936;
Cité de Chicoutimi, coupon de juin, juillet et août 1934;
Cité de Chicoutimi, coupon de décembre 1933;
Cité de Chicoutimi, coupon de janvier, février et mars 1934;
Cité de Chicoutimi, coupon de juin, juillet, août et septembre 1934;
Montréal-Sud, coupon de mai 1936.

Parmi les nouvelles émissions de communautés qui ont été émises ré-

comment, mentionnons, une émission de \$465,000 d'obligations à 3½%, de l'Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie. Cette émission intéresse plus particulièrement les épargnants de notre district puisque l'une des plus importantes maisons de la Communauté est située dans le diocèse, à l'entrée de la ville de Rigaud.

Boîte aux Questions

La semaine prochaine, nous essaierons de répondre, dans cette "Boîte aux Questions" à toutes demandes de renseignements financiers de la part de nos lecteurs; sans garantir les renseignements fournis, nous avons lieu de croire qu'ils seront exacts, et qu'ils vous serviront à placer vos épargnes d'une façon plus judicieuse, plus éclairée, et, espérons-le, plus profitable.

LE GUETTEUR.

Huntingdon

Va et vient

Ont passé le Noël et la fin de semaine chez M. et Mme Phil. J. Lefebvre: M. Rémi et Ludovic Lefebvre, W. S. Harvey et Mlle Estelle Lefebvre, tous de Montréal. M. Pierre Monat de Châteauguay, passe également quelques jours chez M. Lefebvre.

Placements de janvier 1937

\$ 500.	Diocèse de Valleyfield	4%	1960	100
500.	Fabrique de Bellefleur	4%	1956	100
4500.	Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie	4%	1951	100
1000.	Montréal Tramways	5%	1955	88.50

A tous nos clients, et aux lecteurs de La Gazette de Valleyfield, nous offrons nos meilleurs vœux de Bonne et Heureuse année.

Pour tous renseignements financiers veuillez vous adresser à
J. GERARD BELANGER, L.S.C.,
agent financier,
Tél. Bureau 802, Résidence 91, 48, rue Ste-Cécile
VALLEYFIELD, QUE.

Valleyfield est défait par Joliette dimanche

Roland Boyer sauve notre équipe d'un blanchissage

Lors de la joute entre le Joliette et le Valleyfield Senior, dimanche, la rondelle fut mise au jeu par Me Gontran Saintonge, aviseur légal de l'équipe, accompagné de M. L.-P. Godbout, président du club, L. G. Perron, secrétaire et M. Jacques Malouin, président de l'aréna. De distingués visiteurs du club Joliette étaient aussi présents. Gravel dont Valleyfield avait essayé d'obtenir les services au début de la saison, figurait sur l'alignement du Joliette. Pendant les premières minutes de jeu les montées se succèdent sans toutefois causer aucun dommage. Dans cette même période Landreville en voulant passer la rondelle à un de ses co-équipiers se la fit enlever par Gravel, mais il sut l'empêcher de compter avant qu'il soit trop près des buts de Laplante. Gravel est très dangereux dans cette première période, et à différentes reprises il vint près de compter. Boyer fut puni pour s'être jeté sur la rondelle. Walter McNichol, la nouvelle acquisition du Valleyfield, fit sa première apparition dans la première période. Le Valleyfield se sert de différentes tactiques pour perdre du temps vu qu'il joue avec un homme au pénitencier. Desautels fut puni pour avoir donné un coup trop dur et Valleyfield joue avec encore un homme de moins sur la glace. Le Joliette se porta à l'offensive pendant les premières minutes de jeu. Les punitions sont nombreuses de part et d'autre, et à un certain moment, le club local n'a que trois hommes sur la glace, et Joliette quatre. Au moment où Couture revenait sur la glace la cloche annonça la fin de la première reprise.

La ligne Landreville, McNichol et Leblond fait du beau jeu au début de la deuxième reprise, son jeu d'ensemble ne laisse rien à désirer. Le Valleyfield est malchanceux car à différentes reprises la ligne ci-haut mentionnée se fit déjouée par le gardien du Joliette, Valois.

McNichol n'est pas un joueur brillant sur la glace, mais il sait où se placer lorsqu'il se trouve en face des buts adversaires. Son jeu est tout à fait scientifique et il sait se faire valoir en compagnie de Landreville et Leblond. Le premier "penalty shot" de la saison à Valleyfield se fit dans cette deuxième reprise. Gravel ayant gardé la rondelle trop longtemps, l'arbitre alloua cet essai au club local. Shore lança mais ne put déjouer Valois. Quelques minutes plus tard Deschamps s'empare de la rondelle dans son territoire et compte le deuxième point de la partie pour les visiteurs. Le premier point fut enregistré par Bouchard sur une passe de St-Arnauld dans la première période. Le score est alors de 2 à 0 pour le Joliette. Frenette reçoit une punition pour avoir donné un coup trop dur. Quoiqu'ayant un joueur de moins, le Joliette se lance à l'attaque et Couture passe la rondelle à Lalonde pour compter le troisième point de la soirée en faveur des visiteurs.

Au début de la troisième période, le gérant Emile Perron, en un dernier effort, envoi tous ses hommes à l'attaque mais ne put obtenir le résultat. St-Arnauld compta le quatrième point du Joliette après dix minutes de jeu dans cette période finale. Boyer, cependant, sauva son équipe d'un blanchissage lorsqu'il reçut une passe d'un joueur adverse et compta le seul point du Valleyfield. McNichol compta mais l'arbitre avait sifflé avant que la rondelle fut logée dans le filet de Valois. Lalonde compta le dernier point de la soirée quelques minutes avant le son de la cloche.

Voici l'alignement des équipes:
Valleyfield Joliette
Laplante buts Valois
Leduc, M. défense Deschamps
Landreville Gagnon
Desautels aile Lalonde
Lilly Guilbault
Guilbault centre Gravel
Substituts:
Valleyfield: Debonville, Larivière, J. R. Leduc, Shore, Robineau, Boyer, Leblond, McNichol.
Joliette: St-Arnauld, Bouchard, Joyal, Desbiens, Frenette, Forget, Boisvert, Couture.

SOMMAIRE:
Première période
1—Joliette: Bouchard (St-Arnauld) 18.48
Punitions: Boyer, Desautels, Gagnon, Landreville, Couture.

Deuxième période
2—Joliette: Deschamps 14.59
3—Joliette: Lalonde (Couture) 17.33
Punitions: Frenette et Landreville.

Troisième période
4—Joliette: St-Arnauld 9.42
5—Valleyfield: Boyer 12.42
6—Joliette: Lalonde 18.03
Punitions: Deschamps, Gagnon, et Boyer.
Arbitre: George Mallinson.

LE VALLEYFIELD BLANCHIT LE CREMAZIE 4 A 0, DIMANCHE

Dans la première période le Valleyfield ne semblait pas à son aise car la glace n'était pas en très bonne condition. La période se termina par le pointage de 0 à 0.

Pendant la deuxième période la glace était en meilleure condition. McNichol se fit valoir dans cette période quand il compta sur une double passe de Boyer et Leblond. Lilly porta le score 2 à 0 en comptant sur une passe de Desautels.

La troisième période fut plutôt lente, une légère couche d'eau couvrant la glace. Leblond assura la victoire au Valleyfield lorsqu'il compta sur une passe de Guilbault et Desautels.

McNichol est la meilleure acquisition du Valleyfield à date et en compagnie de Leblond il sera en tête des compteurs de la ligue avant la fin de la saison.

L'alignement du Crémazie est comme suit: Dagenais, Dufresne, Gagnon, Bélanger, Hallé, Gagnon, Charrette, Paquette, Miller, McKercher, Descarie, Bergeron.

LE VALLEYFIELD SENIOR

Le club de hockey Valleyfield Senior aimerait à ce que le public prenne en considération le concours de popularité que l'on trouve dans les programmes. En voici les clauses: Ecrire où il est indiqué le nom d'un des joueurs du club local et le nom d'un joueur du club visiteur. Le vote doit être déposé au bureau de l'aréna.

Le gagnant du concours, celui qui aura choisi le nom du joueur le plus populaire de la ligue provinciale, aura droit à un voyage aller et retour à New-York par autobus.

PARTIES DE LA SEMAINE

Ligue de la Cité
Jeudi, le 31—
Beatty vs Bellerive
Diables Rouges vs Moco
On nous apprend que ces deux joutes sont remises.
Lundi, le 4 janvier—
Moco vs Bellerive
Beatty vs Royal.

Ligue provinciale
Dimanche, le 3 janvier—
Crémazie vs Granby
St-François vs Valleyfield
Sault vs Drummondville
Verdun vs Sherbrooke.
Mercredi, le 6—
Granby vs St-Jérôme.

RESULTATS DE LA SEMAINE

Ligue provinciale
Mercredi, le 23 décembre—
St-Jérôme à Granby, partie remise.
Joliette à Valleyfield, 5-1.
Drummondville à Sherbrooke, 1-2
Vendredi, le 25—
Sherbrooke à Granby, 4-1
Dimanche, le 27—
Sault à St-Jérôme, 1-7
Crémazie à Valleyfield, 0-4.
Verdun à Joliette, 3-10.
St-François à Sherbrooke, 2-4.
Ligue de la Cité
Lundi, le 28—
Beatty vs Diables Rouges, 3-4
Bellerive vs Royal, 4-1.

CLASSEMENT OFFICIEL DE LA LIGUE PROVINCIALE

Section nord						
	J.	G.	P.	N.	P.	C. Pts
Joliette	7	5	1	1	32	22 11
St-Jérôme	6	4	1	1	26	10 9
Valleyfd	7	4	3	0	23	22 8
xSt-Fr.-X.	4	0	4	0	10	22 0
xVerdun	3	0	3	0	10	28 0
Section sud						
	J.	G.	P.	N.	P.	C. Pts
Sherbrooke	7	7	0	0	33	8 14
Granby	6	1	3	2	17	22 4
Drummondv.	4	1	1	2	22	11 4
xSault	4	1	3	0	10	42 3
xCrémazie	4	0	4	0	4	18 0

xCes équipes obtiennent trois points par victoire.

ICI ET LA DANS LE DOMAINE SPORTIF

Les amateurs de hockey surveillaient avec intérêt le beau jeu de P. Perras lors de sa dernière joute. D'autre part les supporters du Beatty admiraient les beaux arrêts de Chatel dans les buts.

Samedi, le 19 décembre, Roger Landreville, joueur de défense du Valleyfield Senior, célébra son 20ième anniversaire de naissance. Le gérant du Valleyfield, Emile Perron se dit enchanté de sa nouvelle recrue, McNichol.

Desjean et Sunstrum semblaient ne pas s'aimer lors de la dernière partie de ligue.

Dimanche on entendit moins souvent le fameux "Get Back".

Diables Rouges et Beatty vainqueurs

La première partie de la ligue de la cité, lundi dernier, mettait aux prises le Beatty et les Diables Rouges. Bien que la partie devait avoir lieu à 7h. 30, elle ne commença que vers huit heures. La rondelle fut mise au jeu par la Reine des Sports de Valleyfield, Mlle Anita Soucy. Elle était accompagnée de MM. Elbin Potter, Jacques Delaye et de M. Whitehead.

Dès le début de la partie le Beatty se porta à l'attaque et garda la rondelle dans le territoire des Diables Rouges pour la majeure partie de la première période. Dans une des rares montées des Diables Rouges, Roy Reynolds s'écrasa sur la glace à la suite d'un "body check" de Lionel Leduc. Après dix minutes de jeu Perras compta sur une passe de Legault et Tessier. La première période prit fin, donnant au Beatty un avantage d'un point sur ses adversaires. Sunstrum et Desjean sont au pénitencier.

Après deux minutes de jeu dans la deuxième période Reynolds des Diables Rouges compta sur une passe de Gendron. Sunstrum et Desjean en viennent de nouveau aux coups et une bagarre de quelques minutes s'ensuit. Tous deux sont envoyés à la bande. Legault reçut également une punition pour avoir pris part à la mêlée. Le gardien des buts des Diables Rouges reçoit une punition pour avoir donné un croc-en-jambe à Legault. Cependant, le Beatty ne peut compter en dépit de tous ses efforts et l'absence du gardien des buts adverses. Le Beatty fit de belles montées pendant cette période mais il est très malchanceux.

La troisième période débute à l'avantage du Beatty. Sunstrum compta sur une passe de Major. Les mêlées devant les buts de Chatel sont nombreuses. Lucien Leduc est puni pour avoir levé le bâton de Viau. Pendant l'absence de celui-ci, Robineau compta le quatrième point des Diables Rouges. Il ne reste que quelques minutes à jouer lorsque Perras se signale de nouveau en comptant le troisième point pour son équipe. La partie prit fin avec le Beatty à l'attaque.

Sommaire:
Première période
1—Beatty: Perras (Legault-Tessier) 12.03
Punition: Sunstrum, Desjean.

Deuxième période
2—Diables Rouges: Reynolds (Gendron) 2.46
3—Diables Rouges: Viau 9.35
4—Diables Rouges: Bougie, L. (Bougie, J. P.) 12.34
Punitions: Desjean, Sunstrum, Legault et Chatel.

Troisième période
5—Beatty: Sunstrum (Major) 3.33
6—Diables Rouges: Robineau 13.26
7—Beatty: Perras 16.18
Punitions: Sunstrum, Viau et Leduc.

Arbitres: Lemieux et Miron.

Alignement:
Beatty Diables Rouges
Latour buts Chatel
Monette défense Leduc
Lalonde défense Viau
Leduc aile Desjean
Legault aile Bougie
Perras centre Reynolds
Leduc subs. Gendron, H.
Rolland Gendron, L.
Major Marleau
Tessier Amyot

La deuxième partie de la soirée, entre le Bellerive et le Royal, se termina par le pointage de 4 à 1 en faveur du Bellerive. La rondelle venait d'être mise au jeu lorsque Amyot s'en empare et la loge dans

les filets du Bellerive. Le pointage fut égalisé quelques minutes plus tard lorsque Bougie lança sur Rapin et compta.

Dans la deuxième période le jeu se tint surtout dans la zone neutre entre les avants; cependant, Boyer et Rapin se distinguèrent dans leurs buts respectifs. La période se termina sans aucune punition ni aucun point.

Dans la troisième période le Royal perdit les services d'un de ses meilleurs joueurs, Amyot, et le Bellerive en profita pour compter sur une passe de Brunet à Gendron. Le Royal se lança à l'attaque mais ses efforts furent inutiles. La partie prit fin avec le pointage de 4 à 1 en faveur du Bellerive.

Alignement

Bellerive	but	Royal
Boyer	but	Rapin
Tessier	déf.	Waldrum
Leboeuf		Lemieux
Bougie	aile	Huguet
Joannette W.		Bissonnette
Joannette R.	centre	Amyot
Saucier	subs.	Bériault
Leduc		Leduc, O.
Gagné		Derepentina
Lecompte		Parker
Brunet		Haineault
Lepage		
Gendron		

Première période
1—Royal: Amyot 0.52
2—Bellerive: Bougie 3.26
Aucune punition.

Deuxième période
Aucun point et aucune punition.

Troisième période
3—Bellerive: Gendron (Brunet) 3.36

4—Bellerive: Joannette, R. (Saucier) 17.48
5—Bellerive: Gagné 19.26
Punitions: Gagné, G. Leduc.
Arbitres: Perron et Miron.

Voici le classement dans la ligue de la cité, les joutes du 28 décembre incluses:

	J.	G.	P.	N.	Pts
Bellerive	4	3	1	0	6
Diables Rouges	4	2	1	1	5
Royal	4	2	2	0	4
Moco	3	1	1	1	3
Beatty	5	1	4	0	2

VALLEYFIELD



E. GENDRON, prop.
Téléphone 454, 25, rue St-Laurent

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE!

CA VAUT UNE BIÈRE

Dow

OLD STOCK

FONDÉE IL Y A 146 ANS

M. Ubald Rose de St-Anicet est un sportsman accompli

Il nous fait plaisir de communiquer à nos lecteurs la nouvelle de la nomination de Monsieur Ubald Rose — si bien connu dans les cercles sportifs — comme voyageur, dans la Province de Québec, pour la Brasserie Boswell, la Brasserie Dawes, la Brasserie Dow et la Brasserie Frontenac.

Monsieur Rose, qui naquit à St-Anicet, comté de Huntingdon, a reçu son éducation dans notre province, et joue dans les équipes de baseball depuis 1912. Tout d'abord, il joua dans l'ancienne Ligue de Baseball de la Ville de Montréal et fut ensuite sous contrat à Frank Shaughnessey pour la Ligue Canadienne de l'Ontario. De 1915 à 1920, il joua dans différentes ligues et équipes jusqu'à ce qu'il fit l'acquisition du Club St-Arsène, agissant en qualité de joueur ainsi que gérant. La première année, sous sa gérance, le club gagna le championnat de la Ligue de Montréal.

En 1922 il y eut dissolution de ce club et Frank Shaughnessey, Billie Innis et Ubald Rose formèrent ensemble la Ligue de l'Est du Canada, classe "B", baseball organisé, qui comprenait les équipes d'Ottawa, Montréal, Trois-Rivières et Valleyfield, cette dernière équipe appartenant à Monsieur Rose.

Un des premiers joueurs de son équipe fut "Del" Bissonnette qui fut par la suite vendu à l'équipe de Brooklyn, de la Ligue Nationale, et qui joua à Montréal au cours des saisons 1934-35.

En 1922 son équipe joua sous les auspices de la St. Maurice Paper Company, au Cap de la Madeleine, et fut ensuite transférée à la Ville de Québec où Monsieur Rose céda son droit de propriété à Monsieur Henri Fontaine.

Au cours des deux années suivantes, il abandonna le domaine du sport pour celui des affaires et, sur la demande réitérée du Club de Baseball Amateur Hochelaga, en 1925,

il se joignit à eux comme lanceur. Cependant, au mois de juin de la même année, il se cassa la jambe en jouant pour l'équipe amateur et crut bien sa carrière de baseball terminée.

En 1926 il s'associa à la Brasserie Frontenac comme vendeur, et, après trois années à leur service, fut transféré à la Brasserie Dow. Au cours des années 1926 et 1927, il organisa le Premier Championnat Provincial de Baseball pour la Province de Québec et jusqu'à 1934 il agit en capacité d'instructeur auprès des différentes ligues.

En 1934, la Brasserie Dow décida de stimuler l'intérêt public dans les parties de baseball et, sous la gérance de Monsieur Rose, l'on forma une équipe qui joua des parties d'exhibition dans toutes les parties de la Province.

Au cours des deux années suivantes, le succès de cette équipe fut si remarquable, et le renouvellement d'intérêt dans le baseball fut tel, que cette équipe fut discontinuée et, avec les argentés réservés à cet effet, l'on acheta des fournitures pour les différentes équipes de baseball qui s'étaient depuis formées par toute la Province. Monsieur Rose continua d'agir en capacité d'instructeur à ces équipes.

Au mois de décembre 1936 l'on promut Monsieur Rose au poste de Représentant pour les quatre Brasseries susmentionnées, son territoire comprenant toute la province de Québec.

Monsieur Rose est bien décidé, cependant, à ne pas abandonner le baseball après y avoir dévoué un si grand nombre d'années. Lorsqu'il sera dans votre district, il sera toujours à votre disposition et, sur consultation, il se fera un plaisir de répondre à toutes les demandes d'information en matière de baseball. Nul doute qu'il sera bien en évidence lorsqu'il y aura une partie en cours.



M. UBALD ROSE

LES MILLIONNAIRES

L'article publié dans notre numéro de la semaine dernière relatait que les membres payaient pour jouer alors qu'il s'agissait de dire que si les membres désiraient avoir de nouveaux jeux ils devraient payer leur contribution.

On regrette d'informer les intéressés du club que M. Léo Sauvé a donné sa démission en faveur de M. Hercule Chatel. Il restera cependant membre actif et promet à son remplaçant son concours en tout temps.

Pistaches, 4 vs Cabochons, 4

Quoiqu'il y eut un peu d'eau sur la patinoire Rivest, la joute entre l'équipe Pistaches et Cabochons se déroula quand même. Les joueurs du gérant Beauchamp voulant absolument remporter la victoire jouèrent à l'offensive pendant toute la durée de la partie. Les Cabochons de leur part déjouèrent à quatre reprises différentes le gardien des Pistaches et la partie se termina par le pointage de quatre à quatre. Voici les noms de ceux qui ont compté pendant cette joute: Leduc, Bourdeau, Lefebvre, Leblanc pour les Cabochons et pour les Pistaches, Julien Proulx, Laniel et Godbout déjouèrent le gardien à tour de rôle.

L'alignement est le suivant:

Cabochons: Martin, Rousseau, Leblanc, Lévy, Mallette, Page, Leduc, Bourdeau et Lefebvre.

Pistaches: Amyot, Ladouceur, J. Ladouceur, Godbout, Rousseau, Julien, Rivest, Laniel, Proulx, Goyette.

YVON ROBERT VA BIENTOT MARCHER

Les dernières nouvelles au sujet d'Yvon Robert, le champion du monde à la lutte, sont des plus encourageantes. On a annoncé en effet qu'Yvon serait capable de marcher au Jour de l'An. Il devra se servir de béquilles pendant quelque temps encore mais il devrait être capable de reprendre ses activités dans une couple de mois.

On se souvient que Robert n'avait pu venir à Valleyfield récemment à cause de cet accident.

DEFI RELEVE

La Maison Cousineau ayant pris connaissance du défi lancé par le restaurant Larivière, aimerait à rencontrer ce club. Pour mettre une fin à la discussion, la Maison Cousineau est prête à rencontrer cette équipe à conditions que l'équipe perdante paie les dépenses des deux équipes. L'alignement du Larivière devra être le même que celui qui a déjà paru dans ce journal, il y a quelques temps.

Petites Annonces

TERRE A VENDRE

Cession Sauvé, située à l'entrée de la rue Cossette. S'adresser à Adrien Sauvé, Valleyfield, Tél. 782, ou à H. Desaulniers, 5243, rue Chambord Montréal.

Chevaux de toutes races

à vendre. Garantis

Roy et Philie, Valleyfield, St-Stanislas, Tél. 78. Tél. 934 s. 2-1

Meublez votre maison à

BON MARCHÉ

Meubles usagés, poêles, fournaies, tables, chaises, baignoires, évier, et accessoires de maison de tout genre.

A vendre ou à échanger

A.-G. BENOIT

Coin des rues St-Laurent et Hermine, Valleyfield Tél. 394

L'actualité Sportive

Dimanche dernier l'équipe des Diables Rouges, malgré la mauvaise température, se rendait à St-Polycarpe pour y jouer une partie exhibition. Après dix minutes de jeu les deux équipes durent quitter la patinoire car l'eau s'était accumulée en certains endroits. Les joueurs passèrent une agréable journée.

Royal

Le gérant du Royal, Delays, a envoyé une plainte à la ligue que si la direction ne prenait pas les mesures nécessaires pour empêcher les dures tactiques des joueurs adversaires que son équipe ne ferait pas son apparition lors de la prochaine joute. M. I. Bourassa, président de la ligue, a pris en considération cette plainte du Royal, étant en même temps une plainte venant des spectateurs. Une réunion du bureau de direction aura lieu avant la prochaine joute.

Moco

Le Moco rencontrera la Bellerive lors de la prochaine joute de la ligue de la cité. Quoique le Moco n'ait pas joué depuis une semaine, le gérant Whitehead fait pratiquer continuellement ses joueurs.

Bellerive

Contrairement à ce qui a été annoncé la semaine dernière la Bellerive n'a pas joué à Châteauguay, la température étant trop chaude. M. Vinet nous fait remarquer que son équipe n'est pas aussi rude et qu'il contemple continuer ainsi.

Cercle Musical

Samedi dernier, les membres du Cercle Musical de Bellerive, au nombre de 55 eurent un souper aux huitres. La soupe fut faite par MM. Wesley et Thibault. Tous ont passé une très agréable soirée.

Le St-François à Valleyfield, dimanche

Le St-François, qui occupe la quatrième position dans la section Nord de la ligue Provinciale, rendra visite au Valleyfield Senior, dimanche, dans une partie régulière de la cédule. Cette équipe n'a pas à date remporté une victoire mais, cela est attribué à la malchance. A différentes reprises il vinrent près de compter dans les dernières minutes de jeu et ainsi remporter une victoire mais la chance ne semble pas les favoriser. Dimanche, le St-

François se prépare à livrer une dure lutte au Valleyfield et même de remporter sa première victoire de la saison.

RESTAURANT LARIVIERE, 1 vs RESTAURANT SAMSON, 3

L'équipe dirigée par Donat Samson battait celle de Major, samedi dernier, par le pointage de 3 à 1. M. Major attribue la défaite de son équipe au manque de condition de ses joueurs. A l'avenir Lionel Degré sera le coach du restaurant Larivière. Les points dans cette joute furent comptés par J. Leroux, A. Mercier, E. Leduc et L. Carpentier.

Voici l'alignement des deux équipes:

Rest. Larivière: Charbonneau, Grenier, Savage, Primeau, Grenier, Ricard, Therrien, G. Therrien, Lacroix et Savage.

Rest. Samson: Major, Leboeuf, R. Leboeuf, Mercier, Hallé, Mercier, Poirier, Carpentier et Leduc.

LA LIGUE COMMERCIALE DE BELLERIVE

A Bellerive, il existe une ligue appelée Ligue Commerciale. Cette ligue comprend 4 équipes. En voici le classement, lundi, le 28.

	J.	G.	P.	N.	Pts
M. Cousineau ..	3	3	0	0	6
Jack O'Neil	3	1	1	1	3
Maroons	3	0	1	2	2
Connor	3	0	2	1	1

TERRES A VENDRE

Une terre avec ou sans roulant, de 153 arpents, en superficie, située en la paroisse de Ste-Martine, dans le rang du Bord de l'Eau, à environ 20 arpents du pont Mercier, de la crèmerie Primeau et de l'école, et à environ 3 milles du village de Ste-Martine et à 3 milles de la ville de Beauharnois, avec une érablière garnie de tous les accessoires pour faire le sucre et le sirop d'érable. Les bâtiments sont éclairés par l'électricité ainsi que la maison. L'eau est distribuée aux animaux au moyen d'une pompe automatique actionnée par l'électricité. Cette terre est à vendre pour du comptant, à prix raisonnable, en vue d'un règlement d'une succession.

Aussi en mains, autres terres à vendre, prix raisonnables et conditions faciles.

J.-A. Poupard,

notaire, Ste-Martine, Qué.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Tél. Bureau 500, Résidence 67

Gontran Saintonge, AVOCAT, VALLEYFIELD

Bureau du samedi à Beauharnois de 9 hrs. a.m. à 2 hrs. p.m. Pour affaires pressantes s'adresser à l'hotel Russel.

L.-C. Tassé

NOTAIRE

BEAUHARNOIS, P.Q.

Dépositaire des greffes de Léonard et Normandin.

Roméo Brunet

Blocs de ciment—Sils construits en blocs—Tuyaux en ciment.

Gravier — Pierre Concassée Sable de tout premier choix. ORMSTOWN, QUE.

Rodolphe Bédard

Bureau établi en 1908

EXPERT-COMPTABLE licencé et agréé

(Chartered accountant)

Consultations pratiques en matières Commerciales et Financières.

425, Avenue Viger, MONTREAL

Docteur

AIME LEDUC, VALLEYFIELD

Dr. Armand Clairmont

Chirurgien-Dentiste

2, Ch. St. Louis, Beauharnois

Tél. No. 111

Bureau à Ste-Martine tous les jeudis de 10.00 a.m. à 5.00 p.m.

J. M. LAFLEUR,

D.E.B.A.

ARCHITECTE

Tél. Bureau 88,

309, rue Victoria, Rés. 204, VALLEYFIELD

Arthur W. Sullivan

(Successeur de J.-H. Sullivan)

ARPENTIER GEOMETRE ET INGENIEUR CIVIL

Valleyfield, P.Q.

Téléphone 401, Casier 124

J.-G. Laurendeau, C.R.

Jean-Paul Cossette, L.L.L.

Laurendeau & Cossette

Avocats VALLEYFIELD

Au Château, à Huntingdon, les 1er et 3e samedis de chaque mois. Téléphone 43.

ARTHUR LEGAULT

Peinture et lettrage de voitures, autos, camions, enseignes, etc.

46-50, rue Bissonnette, VALLEYFIELD

Armand Longtin,

AVOCAT,

rue Dalhousie, HUNTINGDON, QUE.

DR. LORENZO DE

GRANDPRE

"Rayons Ultra-Violet"

Tél. 146, 23, Jacques-Cartier

VALLEYFIELD

Robert Besner,

NOTAIRE

Bureau: 64, rue Ste-Cécile,

Résidence: 62, rue Ste-Cécile,

Téléphone 38, VALLEYFIELD

La St Lawrence Alloys emploie plus d'ouvriers

Méfais causés le soir de Noël—Le R.-P. Bissonnette chante la messe de minuit—Fête de M. le Curé Bissonnette

La St. Lawrence Alloys vient de mettre en marche une autre fournaise dans son usine et par ce fait a engagé douze employés supplémentaires. On croit qu'une nouvelle fournaise fonctionnera bientôt, et d'autres employés seront engagés. S'il faut en croire les rumeurs, la compagnie construirait une allonge à sa manufacture, ou peut-être une autre manufacture de dimensions plus grandes, et emploierait de cinquante à soixante ouvriers.

Méfais

Le soir de Noël trois ou quatre individus ont brisé toutes les ampoules électriques servant à l'éclairage de la route National près de Beauharnois. Les dommages sont évalués de cinquante à 60 dollars. Le chef de police Pierre Lemieux fut chargé de faire enquête.

Le Père Noël à Beauharnois

La veille de Noël nous avons eu la visite du Père Noël qui, comme par le passé, sema la joie parmi tous les enfants qui étaient venus à sa rencontre. Une foule d'environ 400 enfants reçut de sa main un cadeau et des souhaits.

Honneur au mérite

M. Lucien Cardinal, agent de la compagnie Familix à Beauharnois, a reçu une bague d'une valeur de 50 dollars, ayant été choisi comme le meilleur vendeur dans les campagnes. M. Cardinal souhaite à tous ses clients une bonne et heureuse année.

Messe de Minuit

La Messe de Minuit à St-Clément de Beauharnois fut solennelle. Elle fut célébrée par le R. P. Bissonnette, provincial des Pères Blancs et frère du curé de la paroisse; les sous-diacres étaient M. l'abbé A. Sauvé et le R. Fr. Moreau, C.S.V. La chorale, sous la direction du maître de chapelle, M. Auguste Dufault, exécuta le Kyrie et le Gloria de Théodore Dubois, et le "Credo" de Klein. M. Clément Hébert chanta Minuit Chrétien. Les solistes des différentes hymnes furent MM. Edouard Lamoureux, Armand Roy, Ovide Rochon et M. Charles Roussel, qui chanta "Adeste Fideles". Le R. P. L. Mercure, C.S.V., fit exécuté quelques cantiques par la chorale des petits du collège.

Ligue de goudet du collège

La ligue de goudet collégiale a commencé ses activités. Les parties sont fort intéressantes. Voici le classement à date:

Ligue professionnelle: St-Viateur, 4, St-Clement, 10.

Semi-prof.: Frontenac 8, Salaberry 4, Lévis 0, Montcalm 1.

Juniores: Canadien 2, Dollard 6, Montréal 1, Beauharnois 2.

Carnet social

M. et Mme Fred Roy et leur garçon, ainsi que Roland Dion, étaient de retour d'un voyage à New-York, dimanche dernier. Ils ont eu un léger accident à leur retour.

Mme Joseph Boivin, ses filles Juliette et Fernande, ainsi que M. Florent Tardis et Mlle Gilberte Bergeron de Montréal étaient les invités de M. et Mme Armand Boivin, en fin de semaine.

A l'occasion de la fête de notre curé, M. le chanoine Bissonnette, les Clercs de St-Viateur donnaient, en la salle de la communauté, une soirée récréative qui revêtit un cachet

tout à fait spécial. On remarquait parmi l'assistance, M. le chanoine Bissonnette, le R. F. Coderre, C.S.V., supérieur de la communauté; le registraire et président de la caisse populaire, M. Pamphile Laplante; plusieurs religieux, M. Oscar Dorais qui par sa représentation de vues cinématographiques su répandre la gaieté dans l'assistance. Le programme comprenait des représentations fort variées. Une séance donnée par un groupe d'élèves, sous la direction du Frère Lévesque, fit l'admiration de l'assistance. Un débat entre les élèves de 8e et 9e années sur le moyen de transport le plus utile: l'autobus ou le tramway, fut annulé. Divers numéros de musique furent exécutés par l'orchestre Murphy qui avait généreusement prêté son concours. La représentation cinématographique de M. Oscar Dorais vint clore cette soirée.

Concert chez les SS. Jésus et Marie

Lundi, le 21 décembre, avait lieu au couvent des soeurs Jésus-Marie, une belle audition musicale présidée par M. le chanoine Bissonnette, en l'honneur de son 50e anniversaire de naissance. Nous remarquons aux premiers rangs, M. le chanoine Bissonnette, MM. les abbés Sauvé et Poirier, vicaires à Beauharnois, Mgr L.-N. Prévile, ancien curé; R. P. Lafleur, aumônier du collège, quelques religieuses de l'hospice St-Joseph, Soeur Laurin, supérieure de l'hospice, et les religieuses de la communauté. Le programme était ainsi conçu:

Danse moderne, de Dennée, Cécile Murphy et Gabrielle Boyer; "Down the Road", Hurd, Jeannine Létourneau; "Chic-a-Doo", Aaron, Madeleine Boyer.

Récitations: "Brave petit homme", Cécile Thibert; "By Candle Light", Kusner, Madeleine Laberge; "Happy Gobbler", Gwynn, Jacqueline Chase; "Trotte, petit ânon", Gueniffrey, Jeannine Mathieu.

Chants: "Les tout-petits", Pisse, chorale, Gabrielle Boyer au piano; "On hanging gardens", Davies, Des Neiges Jalbert; "Sherzo", Gurlitt, Marie-Ange Lebel.

D. SAUVE
M.P.P.

Assurances Générales,

89 Ch. Larocque,

Tél. Résidence 599
Bureau 378

Valleyfield, Qué.

Récitations: "La poupée cassée", Préparatoire et 1ère année; "L'oiseau dit, Ave", Lucienne Aubry; "Le savetier et le financier", de LaFontaine, Paulette Caza, Gisèle Murphy, Madeleine Laberge.

Chants: "Le laboureur", Delaye, Marie Angers, Gabrielle Boyer, au piano, Cecile Murphy; "Summer Dreams", Jarratt, Pauline Patenaude; "Merry Making", Copeland, Rose de Laplante; "Alouette", Beaudry, chorale, Cécile Murphy au piano; "Arabesque", Schaeffer, Jeannine Marchand; "Humoresque", Fourdrain, Jeannine Thibert; "Parmi les fleurs", Gade, Maria Angers; Solfège: "Mini, Andantino; "Humoresque", Karganoff, Gabrielle Boyer; "Etude d'oiseaux", Borkiewicz, Cécile Murphy.

Chant: "La feuillée", Berlem, chorale, Cécile Murphy au piano.

Il n'y a pas un son de corde ou de voix qui n'ait un souffle divin.

Mariage

Lundi, le 21 décembre, eut lieu le mariage de Mlle Adrienne Primeau, fille de M. Arthur Primeau, à M. Adrien Proulx, fils de M. Joseph Proulx de Beauharnois. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé G. Bonnier, oncle de la mariée.

La nouvelle mariée portait une robe bleue, chapeau et souliers de même nuance, et manteau de seal. Après la cérémonie, on se rendit chez M. Arthur Primeau pour le vin.

Les mariés partirent aussitôt après pour un voyage à Ottawa. Parmi l'assistance, on remarquait M. et Mme Lorenzo Faubert, soeur et beau-frère de la mariée, M. et Mme Norman Delisle, oncle et tante de la mariée, M. et Mme Arsène Legault, oncle et tante de la mariée, M. et Mme Joseph Tessier, M. et Mme Elzéar Bonnier, oncles et tantes de la mariée, M. Joseph Bonnier, oncle de la mariée, M. J. Julien, Mlle Germaine Thibert, M. Robert Dupuis, Mlle Dorilla Thibert, Mlle Louise et Agathe Tessier, Mmes Henri Taché, Rodolphe Julien, A. Primeau, L. Montpetit, L. Roy, B. Boyer, M. Néron, A. Riendeau, A. Leduc, M. et Mme Henri Dion, M. Joachim Primeau, Mlle Berthe Lorrain, M. Andrew Good, Mlle Simone Lorrain, M. Robert Lorrain, Mlle Blanche Lorrain, M. et Mme Pierre Lorrain, M. Jean-Paul Montpetit, Mlle Fernande Primeau, Mlles Madeleine et Laure Charlebois, Gabrielle Dugas, Marie-Thérèse Mallette, Cécile Bourbonnais, Armée Olivier, Cécile Ménard, Eveline Montpetit, Léona Primeau, M. Joseph Paquette, M. Edouard Laverdure, M. et Mme J. Robichaud.

BEAUHARNOIS

M. Euclide Théorêt président de la Ligue du Sacré-Coeur —Ouverture de la saison du club de hockey

Elections de la Ligue du Sacré-Coeur

Dans une grande assemblée, les membres de la ligue du Sacré-Coeur ont fait dimanche dernier l'élection de leur comité d'organisation. L'aumônier demeure le même, soit M. A. Sauvé. M. Euclide Théorêt, président; M. Joseph Lorrain, 1er vice-président; M. Joel Leduc, 2e vice-président; M. J. Corriveau, secrétaire; M. Luc Lauzon, trésorier; M. Willie Murphy, commissaire-ordonnateur.

Hockey

Dimanche prochain, le club C.C. Beauharnois rencontrera les Marchands de Ville Emard dans une joute de hockey qui suscite beaucoup d'intérêt à cause de la rivalité qui existe entre les deux équipes.

Décès

M. et Mme Joseph Hébert sont en deuil. Leur belle-soeur, Mme Donat Thibault, est décédée à Howick. M. Hébert est échevin de notre ville.

Souhaits

Le correspondant de Beauharnois, M. Roland Mallette, souhaite à tous les lecteurs de la Gazette une bonne et heureuse année.

Hockey à Beauharnois

Le club de hockey local a fait de façon fort sensationnelle l'ouverture

de sa saison le jour de Noël en remportant une belle victoire sur les Chevaliers de Maisonneuve par le score de 8 à 1. Cet unique point des Chevaliers fut cependant enregistré par un joueur de Beauharnois qui logea la rondelle dans son propre filet.

Le club local a aussi défait, dimanche dernier, d'une façon décisive, par le score de 2 à 1, le Oxford de la ligue Mont-Royal. Nous devons des félicitations à l'organisation qui a présenté une si formidable équipe et aux joueurs pour leurs victoires bien méritées. Les compteurs de la première partie sont: Jean Marchand, Barber, Primeau, Trudeau, Lemay et le fameux joueur de centre, Lebel. Dans la partie contre Oxford, dimanche, ça avait plutôt l'air d'une baignade, et plusieurs joueurs sortirent de la patinoire, trempés, comme on dit, jusqu'aux os.

L'équipe C.C. Beauharnois, comme on l'a prétendu dimanche dernier, cessera ses activités s'il n'a pas de meilleur encouragement de la part des amateurs, ce qui serait fort mal vu de la population. Le club, cependant anticipe mieux après le jour de l'an, et souhaite à tous ses partisans une bonne et heureuse année.

*La Compagnie des Zouaves no 27
souhaite à la population
de Valleyfield une
Bonne et heureuse année*

Meilleurs
Souhaits



A tous nos clients
A tous nos amis
Nous sommes heureux
d'offrir nos meilleurs
voeux de

Bonne et heureuse année

Leduc & Prieur Ltée.
Valleyfield, Que.

Jour de l'an

DINER et SOUPER
A la dinde 75c

Salle à dîner au
CHATEAU SALABERRY



La direction de l'hotel profite de cette occasion pour souhaiter à tous ses clients et clientes, une BONNE ET HEUREUSE ANNEE, et les remercier pour leur généreux patronage accordé au cours de l'année 1936.